



Site n°FR8201632



Liberté • Égalité • Fraternité

PREFECTURE DE L'AIN

DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000 « Praires humides et forêts alluviales du Val de Saône (Ain) »

RAPPORT DE SYNTHÈSE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère de l'Écologie
et du Développement Durable

Réalisation : Chambre d'agriculture de l'Ain
Octobre 2005



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
AIN



CONSERVATOIRE RHONE-ALPES
DES ESPACES NATURELS



Office National
de la Chasse
et de la Faune Sauvage



SYNDICAT MIXTE
SAÔNE & DOUBS

Etablissement Public Territorial de Bassin

INTRODUCTION

Consciente de la vulnérabilité de son patrimoine naturel, l'Union Européenne s'est donnée les moyens de le préserver en adoptant la directive du 21 mai 1992, dite directive « Habitats », qui complète celle du 2 avril 1979, dite directive « Oiseaux ». Ces directives ont pour objet la conservation d'espèces et d'espaces qui sont énumérés dans leurs annexes. En Rhône-Alpes, de nombreux milieux et espèces d'intérêt européen sont présents : habitats d'eau douce, landes, tourbières, pelouses calcicoles, prairies maigres, milieux boisés, grottes... et, pour les espèces, mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens, poissons, insectes, plantes...

L'originalité de Natura 2000 est de mettre en œuvre une gestion écologique des milieux remarquables en respectant les nécessités économiques, sociales et culturelles ou les particularités régionales et locales. L'objectif n'est donc pas de faire des « sanctuaires de nature » où toute activité humaine serait réglementée. Au contraire, il s'agit de favoriser des modes d'exploitation traditionnels et extensifs ou de nouvelles pratiques innovantes contribuant à l'entretien et à la préservation de ces milieux.

Les modalités de concertation

Avant leur transmission par le Préfet de département au Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable puis à la Commission Européenne, les projets de périmètres doivent faire l'objet d'une procédure de consultation locale auprès des organes délibérants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés. Parallèlement, des échanges se poursuivent dans le cadre des Comités départementaux Natura 2000 regroupant notamment des représentants des collectivités locales, des organisations socioprofessionnelles et des autres usagers du milieu naturel.

Sous réserve des avis motivés émis lors de la consultation, les proportions de sites d'intérêt communautaire sont appelées à devenir des Zones Spéciales de Conservation au titre de la directive « Habitats », ou des Zones de Protection Spéciale, au titre de la directive « Oiseaux », et constitueront le réseau Natura 2000.

La gestion contractuelle des sites

Pour mettre en œuvre Natura 2000, la France a choisi de privilégier une démarche contractuelle. Celle-ci implique la réalisation au préalable, pour chaque proposition de site, d'un document de gestion que l'on appelle le document d'objectifs.

Ce document se décline en plusieurs étapes. Il comprend notamment les enjeux socio-économiques et culturels en présence sur le site, des mesures de gestion chiffrées pour maintenir ou restaurer les habitats et les espèces dans un bon état de conservation, ainsi que les modalités pratiques de leur mise en œuvre et les dispositions financières d'accompagnement.

Confiée à un opérateur technique, qualifié d'opérateur local, l'élaboration de ce document donne une large part à la concertation locale : un comité de pilotage regroupant tous les partenaires concernés par la gestion du site (propriétaires, exploitants, usagers...) ou leurs représentants, valide par étapes successives son contenu.

Une fois approuvé par le Préfet, le document d'objectifs aboutit à des propositions de contrats avec les différents acteurs présents sur le site. Ainsi, les personnes ou structures détentrices du droit de gestion (propriétaires ou leurs ayant-droits notamment) peuvent, si elles le souhaitent, conclure avec l'Etat des contrats Natura 2000. Dans le cas des milieux agricoles productifs, ces contrats prennent la forme de contrat d'agriculture durable (CAD) ou de mesures agri-environnementales. Conclu pour une durée de 5 à 10 ans, ces contrats comportent les engagements conformes aux orientations définies dans le document d'objectifs ainsi que la nature et les modalités des aides financières et les prestations à fournir par le bénéficiaire en contrepartie.

Ces aides sont financées par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et de la Ruralité, en fonction des types de milieux concernés. Aux financements nationaux peuvent s'ajouter des crédits européens (FEOGA Garantie, FEDER, Life Nature), des apports des collectivités territoriales ou des établissements publics.

La loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux ouvre dorénavant la possibilité d'une exonération de la taxe sur le foncier non-bâti dans les sites Natura 2000, selon des modalités techniques qui restent à préciser par décret. La perte de revenu induite pour les communes sera compensée par l'Etat.

Le régime d'évaluation des projets

Les programmes ou projets de travaux, d'ouvrage ou d'aménagement soumis à un régime d'autorisation ou d'approbation administrative (infrastructures routières, carrières...) et susceptibles d'affecter un site Natura 2000, devront faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site. Des projets portant atteinte à l'état de conservation du site, en l'absence de solutions alternatives, pourront être autorisés pour des raisons d'intérêt public majeur (y compris de nature sociale ou économique). Des mesures compensatoires seront alors prises, et le gouvernement devra en informer la Commission Européenne. Les projets concernant des sites abritant des habitats ou espèces prioritaires ne pourront être autorisés que pour des motifs de sécurité, de santé publique, environnementaux, ou pour d'autres raisons impératives d'intérêt public, après avis de la Commission Européenne.

La réalisation du document d'objectifs du Val de Saône

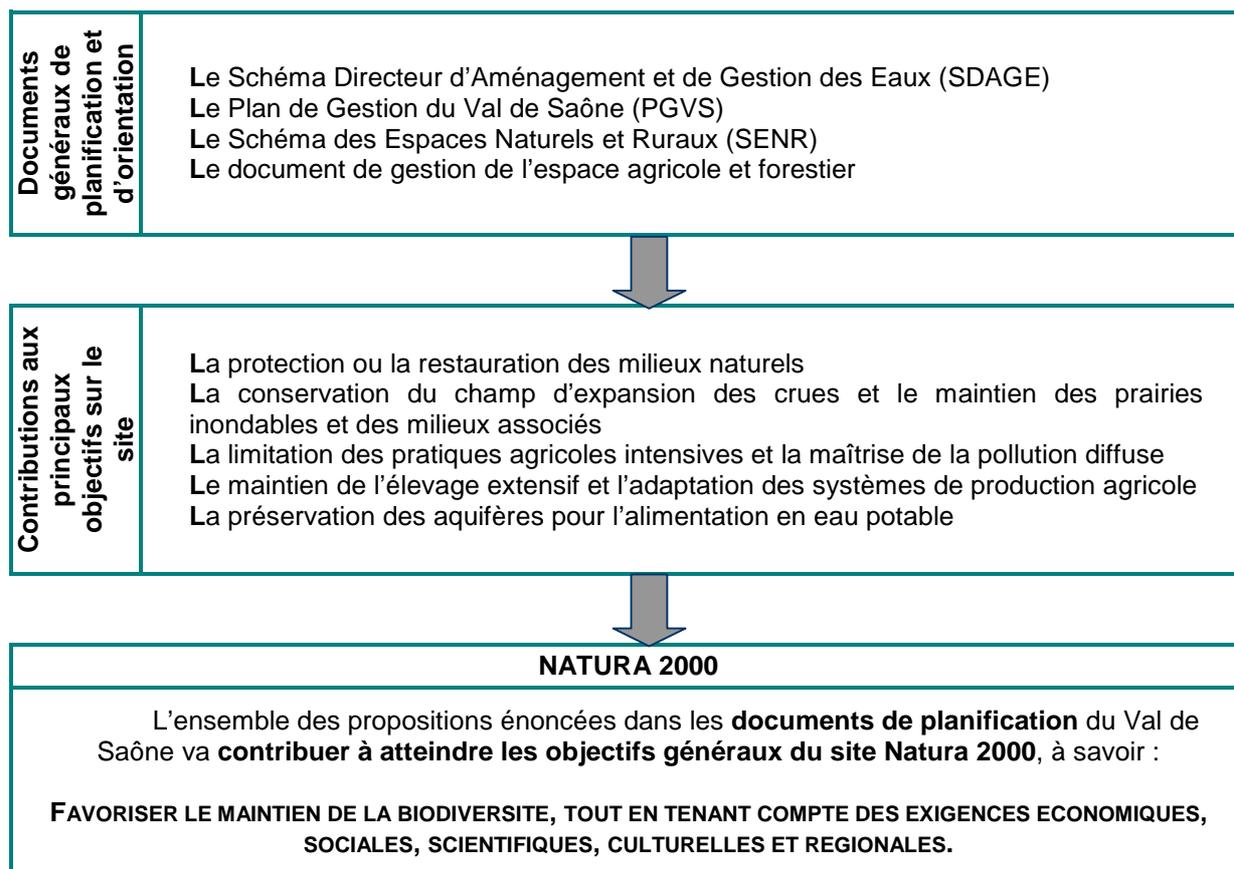
La réalisation du document d'objectifs du site « prairies humides et forêts alluviales du Val de Saône » a été confiée par l'Etat après validation par le comité de pilotage Natura 2000 du site au groupement constitué par la Chambre d'Agriculture de l'Ain (CA01), le Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels (CREN), l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) et le Syndicat mixte Saône-Doubs (SMSD).

La chambre d'agriculture de l'Ain est désignée opérateur du document d'objectifs.

L'élaboration du document d'objectifs a été divisée en deux grandes phases :

- une première phase de diagnostic du site FR8201632 qui conduit à la définition de l'état initial de référence. Cet état initial comprend un diagnostic écologique et un diagnostic socio-économique qui ont été élaborés simultanément par répartition des tâches entre les différents prestataires du collectif, selon le découpage suivant :
 - l'ONCFS et le CREN ont eu en la charge du diagnostic écologique
 - la Chambre d'Agriculture de l'Ain a conduit le diagnostic de l'activité agricole
 - le Syndicat Mixte Saône-Doubs a été responsable de la description de l'ensemble des activités humaines non agricoles.
- une deuxième phase dédiée à la détermination des objectifs de conservation et au choix des mesures de gestion. Cette deuxième phase a été conduite de façon collégiale avec le concours de l'ensemble des membres du pôle de compétences.

Compatibilité de Natura 2000 avec les principaux documents de planification et d'orientation concernant la zone d'étude



2. zones de protection et d'inventaires écologiques sur les communes du site

a) Les zones de protection

Une partie du périmètre Natura 2000 bénéficie d'un Arrêté de Protection de Biotope (APB n°52, *prairies humides du Val de Saône*). D'une superficie de 1640 ha, cet arrêté concerne les communes de Sermoyer à Boz et a été instauré en vue de préserver les modes de pratiques agricoles et pastorales actuelles et d'interdire tout aménagement qui modifierait le milieu.

Pour la partie la plus au sud du site, les rives de la Saône sont classées depuis le 9 mars 2005 au titre des articles L.341.1 et suivant du Code de l'Environnement. Ce classement concerne les communes de Genouilleux, Guéreins, Montmerle-sur-Saône, Lurcy, Messimy et Fareins dans le département de l'Ain et St-Georges-de-Reneins, Belleville et Taponas dans le département du Rhône. Ce classement a pour effet de désigner le site comme patrimoine national. L'objectif de la protection est le maintien en l'état des caractéristiques qui ont justifié le classement.

b) Les zones d'inventaires écologiques

Au niveau du périmètre d'étude on recense :

- Les ZNIEFF de type 1 suivantes :
 - Bois de Maillance (Sermoyer)
 - Prairie de la vieille Seille (Sermoyer)
 - Ile de la motte (Sainte-Bénigne)
 - Prairies inondables du Val de Saône
 - Lit majeur de la Saône (partie sud du site)
- La ZNIEFF de type 2 suivante :
 - Val de Saône méridional qui concerne toute la partie rhône-alpine de la prairie inondable de la Saône.

La zone d'étude correspond également à une Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) *ZICO Val de Saône* (12250 ha) et découle de la Directive Européenne 79/409 sur la conservation des oiseaux

sauvages. Comme pour les ZNIEFF à l'échelon national, l'identification d'une ZICO à l'inventaire des ZICO ne constitue pas par elle-même un engagement de conservation des habitats d'oiseaux présents sur le site. Toutefois, en l'absence de désignation en Zone de Protection Spéciale (ZPS) d'une part significative de la ZICO, il est prudent de réaliser pour tout plan ou projet d'aménagement, une étude de ses incidences sur la conservation des populations d'oiseaux et de leur habitat. Il convient notamment, par la recherche des solutions alternatives les plus appropriées, d'éviter la dégradation des surfaces significatives des domaines vitaux des espèces d'oiseaux pour lesquelles la zone a été identifiée.

3. servitudes communales pour l'occupation des sols

Issus de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU), Schémas de cohérence territoriale (SCOT), Plans locaux d'urbanisme (PLU) et cartes communales sont autant de moyens de renforcer des vocations de sols adaptées aux problématiques du Val de Saône.

Sur les 20 communes du site, une grande majorité d'entre elles sont dotées de PLU ou cartes communales opposables aux tiers. Le secteur Natura 2000 est classé en général en zone ND ou N, ce qui correspond à la protection la plus appropriée du site. Le caractère inondable de la zone est souligné parfois par un indice « i ».

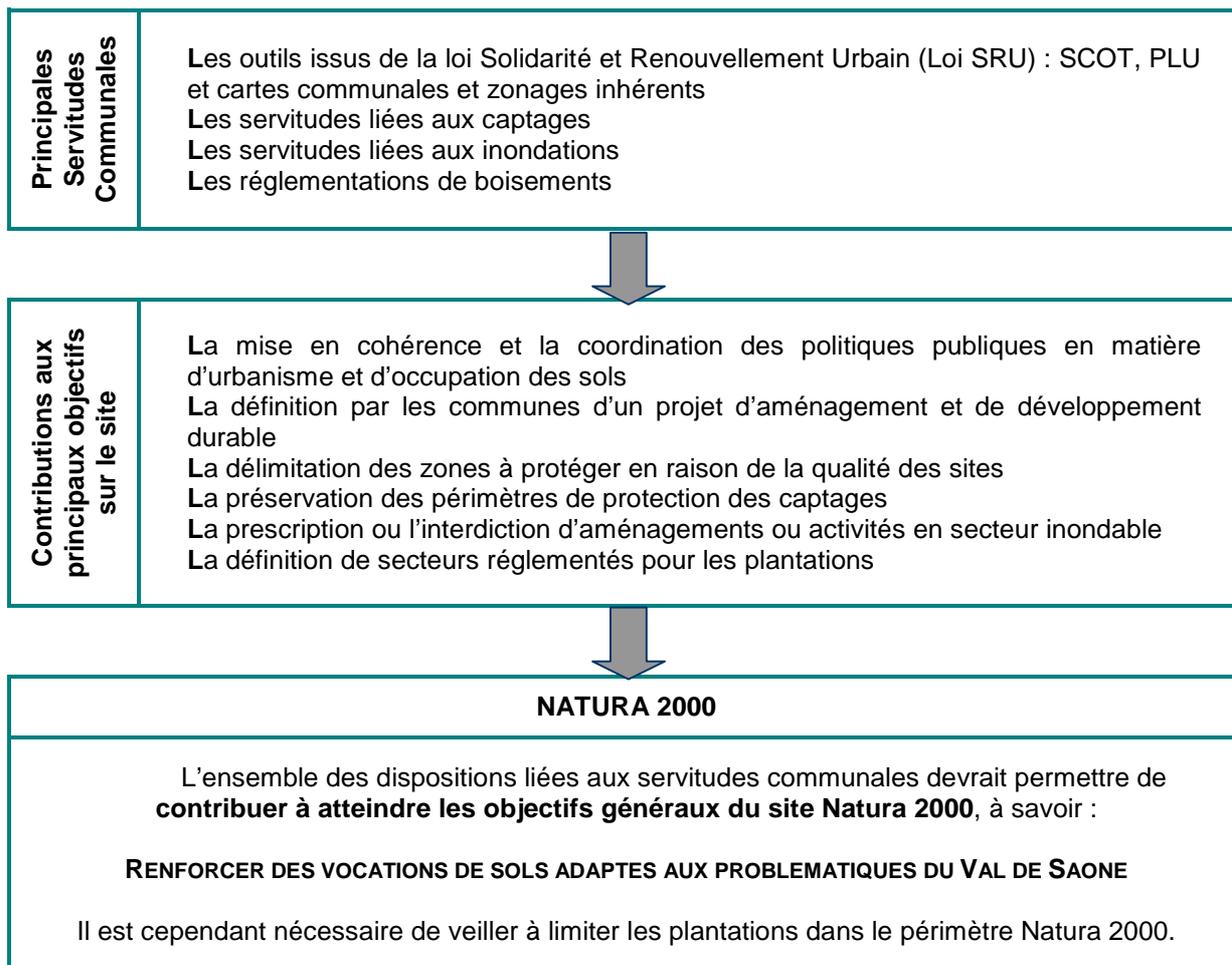
Toutes les communes du site sont couvertes par des Plans de Prévention des Risques et le périmètre Natura 2000 figure en zone rouge, c'est-à-dire limitant généralement les activités humaines.

4. Réglementation des boisements

Pour les 19 communes du site, 17 possèdent une réglementation communale sur les boisements. Les communes n'en possédant pas sont Asnières et Pont-de-Vaux ; elles sont donc soumises à la réglementation départementale.

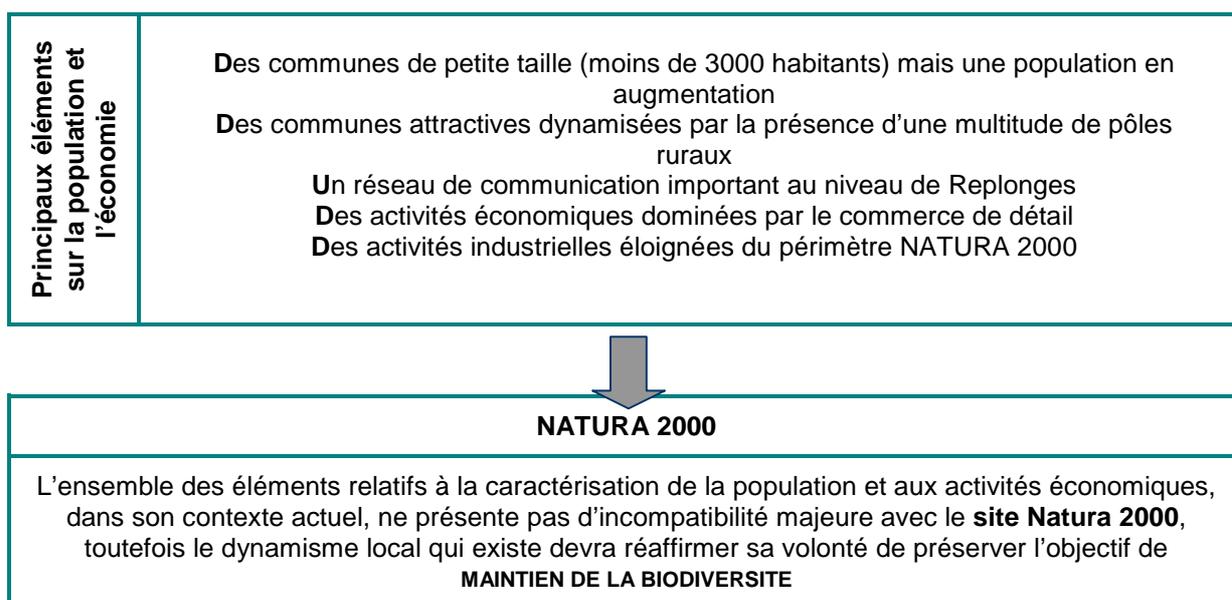
Les règles existantes sont importantes, notamment concernant les peupleraies. Dans une optique de maintien des espaces ouverts et de préservation des prairies et forêts alluviales du site, il serait nécessaire de veiller à ce que la surface actuelle des peupleraies sur le site reste stable.

COMPATIBILITE DE NATURA 2000 AVEC LES PRINCIPALES SERVITUDES COMMUNALES POUR L'OCCUPATION DES SOLS



C. LA POPULATION ET LES ACTIVITES ECONOMIQUES

LA POPULATION ET LES ACTIVITES ECONOMIQUES SUR LA ZONE D'ETUDE



Deuxième partie : diagnostic écologique du site Natura 2000 Val de Saône

I. LES HABITATS PRAIRIAUX

La prairie de fauche inondable du Val de Saône occupe un vaste ensemble sur la rive gauche de la Saône, dans le département de l'Ain. Les différences de la durée de stagnation de l'eau dans la prairie, conséquences du micro-relief imperceptible, sont à l'origine du développement de plusieurs associations phytosociologiques. Duvigneaud (1988) a défini les trois catégories de prairie de fauche suivantes :

- la prairie à Oenanthe fistuleuse occupe les niveaux topographiques inférieurs à plus longue durée d'inondation,
- la prairie à Brome en grappe et Oenanthe à feuille de silaüs se développe dans les niveaux topographiques moyens,
- le niveau topographique supérieur de la prairie alluviale moins longuement inondable est occupé par une prairie peu ou pas hygrophile à fromental élevé.

La caractéristique plus ou moins humide des prairies a été cartographiée à partir de relevés botaniques disséminés dans la prairie. Cette répartition des différents faciès prairiaux a permis d'arrêter les zonages pour les dates de fauche au 1^{er} ou au 15 juillet.

FICHES DES HABITATS PRAIRIAUX

HABITATS NATURELS	Prairie hygrophile à <i>Oenanthe fistuleuse</i> (<i>Oenanthe fistulosa</i>) = vicariant de l'habitat « prairies alluviales inondables du <i>Cnidion dubii</i> »	vicariant du 6440
--------------------------	--	--------------------------

Classification

Groupe végétal : Prairie de fauche hygrophile à <i>Oenanthe fistuleuse</i>	Code Natura 2000 : vicariant du 6440
Syntaxon : rattachement au <i>Gratiolo-Oenanthetum fistulosae</i> de Fouc. (alliance de l' <i>Oenanthion fistulosae</i>)	Code CORINE Biotope : 37.2 (vicariant du 37.23)
	Statut : vicariant de l'Habitat 6440 d'intérêt communautaire

Caractères diagnostics de l'habitat

Caractéristiques stationnelles

Ces prairies de fauche hygrophile occupent les niveaux inférieurs de la vallée alluviale de la Saône, à longue période d'inondation, et à substrat essentiellement limoneux.

Physionomie, structure

Elle est caractérisée par des espèces de petite taille, à développement assez tardif et à productivité végétale relativement faible.

Espèces « indicatrices » du type d'habitat

<i>Oenanthe fistulosa</i>	(<i>Oenanthe fistuleuse</i>)	<i>Stellaria palustris</i>	(Stellaire des marais)
<i>Gratiola officinalis</i>	(Gratiolle officinale)	<i>Mentha aquatica</i>	(Menthe aquatique)
<i>Galium palustre</i>	(Gaillet des marais)	<i>Eleocharis palustris</i>	(Héléocharis des marais)

Etat de l'habitat

Typicité / exemplarité

Une des espèces les plus caractéristiques de ce groupement est l'*Oenanthe fistuleuse* dont l'exigence écologique est très stricte.

Représentativité

Cette prairie hygrophile constitue un faciès prépondérant de la prairie alluviale de la Saône, essentiellement localisé à distance de la rivière, en arrière des faciès plus méso-hygrophiles de la prairie à fromental. Ce faciès est généralement l'objet de fauches plus tardives du fait du retard de croissance de la végétation.

Intérêt patrimonial

Ce faciès se caractérise par une forte diversité floristique, et abrite plusieurs espèces protégées, *Gratiola officinalis* (PN), *Oenanthe fistulosa* (PR), *Stellaria palustris* (PR), *Carex melanostachya* (PR), *Scutellaria hastifolia* (PR)

Etat de conservation

La pratique régulière de la fauche et la quasi-absence de fertilisation sont à l'origine du bon état de conservation et de la diversité floristique de cette prairie. Cet habitat plus hygrophile est actuellement moins concerné par l'extension de l'euphorbe érule, espèce nuisant à la qualité du foin.

Dynamique de l'habitat

L'absence de fauche favoriserait le développement des espèces de la cariçaie (*Carex acuta*, *Carex disticha*) ou des espèces de roselière (*Phalaris arundinacea*, *Phragmites australis*) et conduirait à une diminution de la diversité floristique.

Répartition dans le site

Ce faciès de prairie occupe environ les 2/3 de la zone étudiée. Il correspond approximativement au zonage pour une fauche après le « 15 juillet ».

HABITATS NATURELS	Prairie hygrophile à Brome en grappe (<i>Bromus racemosus</i>) et Oenanthe à feuille de silaüs (<i>Oenanthe silaifolia</i>)	
--------------------------	--	--

Classification

Groupement végétal :

Prairie de fauche hygrophile à Brome en grappe et Oenanthe à feuille de silaüs

Code **Natura 2000** : /

Code **CORINE Biotope** : 37.21

Syntaxon :

Bromo racemosi –*Oenanthetum silaifoliae* à rapprocher du *Senecio-Oenanthetum mediae* de la région atlantique (alliance du *Bromion racemosi*)

Statut : /

Caractères diagnostics de l'habitat

Caractéristiques stationnelles

Ces prairies de fauche hygrophile occupent les niveaux moyens de la vallée alluviale de la Saône, sur substrat limoneux.

Physionomie, structure

Elles se distinguent de la prairie à Oenanthe fistuleuse par l'abondance des espèces à forte valeur agronomique ou forte productivité.

Espèces « indicatrices » du type d'habitat

<i>Oenanthe silaifolia</i>	Oenanthe à feuille de silaüs	<i>Trifolium repens</i>	Trèfle des prés
<i>Senecio aquaticus</i>	Séneçon aquatique	<i>Festuca pratensis</i>	Fétuque des prés
<i>Leontodon autumnalis</i>	Léontodon d'automne	<i>Alopecurus pratensis</i>	Vulpin des prés
<i>Poa trivialis</i>	Pâturin commun	<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante

Etat de l'habitat

Typicité / exemplarité

Les espèces les plus caractéristiques de ce groupement sont l'Oenanthe à feuille de silaüs et le Séneçon aquatique.

Représentativité

Cette prairie hygrophile constitue un faciès intermédiaire entre la prairie hygrophile à Oenanthe fistuleuse et la prairie plus méso-hygrophile à fromental (*Arrhenatherum elatius*) et se trouve très intriquée dans ces deux groupements.

Intérêt patrimonial

Plusieurs espèces protégées trouvent leur vitalité optimale dans ce faciès : *Allium angulosum* (PR), *Oenanthe silaifolia* (PR), *Fritillaria meleagris* (PR),

Etat de conservation

La pratique régulière de la fauche est à l'origine du bon état de conservation de cette prairie. La présence de l'euphorbe éssule, espèce nuisant à la qualité du foin, est plus marquée dans ce faciès de prairie que dans la prairie à Oenanthe fistuleuse.

Dynamique de l'habitat

La fauche permet de stabiliser la dynamique de cet habitat qui évoluerait vers une friche à frêne ou salicaées.

Répartition dans le site

Ce faciès de prairie de fauche se trouve à la transition entre la prairie à Oenanthe fistuleuse et de la prairie à fromental, rendant sa localisation difficile.

HABITATS NATURELS	Prairie de fauche mésohygrophile de basse altitude à fromental élevé (<i>Arrhenatherum elatius</i>)	6510
--------------------------	--	-------------

Classification

Groupement végétal : Prairie méso-hygrophile à fromental (<i>Arrhenatherum elatius</i>)	Code Natura 2000 : 6510 Code CORINE Biotope : 38.2
Syntaxon : <i>Arrhenatheretum elatioris</i> (alliance de l' <i>Arrhenatherion elatioris</i>)	Statut : Intérêt communautaire

Caractères diagnostics de l'habitat

Caractéristiques stationnelles

Ces prairies de fauche peu ou pas hygrophiles occupent les niveaux topographiques supérieurs de la plaine alluviale de la Saône, en contre-bas des digues à proximité de la rivière. Elles sont soumises comme les groupements précédents aux crues hivernales ou printanières de la Saône mais la durée de stagnation est beaucoup plus courte.

Physionomie, structure

Ces prairies très fleuries et très colorées se caractérisent par une végétation haute et dense (graminées élevées, ombellifères, composées).

Espèces « indicatrices » du type d'habitat

<i>Leucanthemum vulgare</i>	Marguerite	<i>Galium verum</i>	Gaillet jaune
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés	<i>Daucus carota</i>	Carotte
<i>Tragopogon pratensis</i>	Salsifis des prés	<i>Plantago lanceolata</i>	plantain lanceolé
<i>Poa pratensis</i>	Pâturin des prés	<i>Centaurea jacea</i>	Centaurée jacée
<i>Silaum silaus</i>	Silaüs des prés		

Etat de l'habitat

Typicité / exemplarité

Cet habitat n'est pas toujours bien séparé du *Bromion racemosi*. La hauteur des crues et leur durée de stagnation peuvent parfois favoriser le développement d'espèce du groupement des niveaux topographiques inférieurs (*Bromion racemosi*).

Représentativité

Cet habitat est bien représenté dans le périmètre étudié.

Intérêt patrimonial

Cette prairie méso-hygrophile abrite *Scorzonera humilis* (PD) et *Ophioglossum vulgatum* (PR), deux espèces à répartition restreinte dans la plaine alluviale de la Saône.

Etat de conservation

La pratique régulière de la fauche et l'absence de fertilisation sont à l'origine du bon état de conservation de cette prairie, notamment de sa diversité.

L'euphorbe éssule, espèce nuisant à la qualité du foin, est abondante dans ce faciès de prairie.

Le retournement de ces prairies, souvent au profit de la maïsiculture, la conversion en pâturage ont fait régresser ces prairies depuis deux décennies.

Dynamique de l'habitat

La fauche stabilise cet habitat. L'arrêt de cette pratique favorise le retour d'espèces pré forestières et de mégaphorbiaies.

Répartition dans le site

Ce faciès de prairie de fauche est rencontré dans les niveaux topographiques les plus élevés, aux marges est et ouest de la prairie inondable.

ESPECES VEGETALES PRAIRIALES A FORT INTERET PATRIMONIAL

La prairie inondable du Val de Saône abrite 15 espèces végétales remarquables dont 14 sont protégées (tableau ci-dessous). Certaines ont des préférences écologiques strictes, ne se développant que dans les niveaux topographiques inférieurs (*Oenanthe fistuleuse*), alors que d'autres plus ubiquistes sont moins sensibles à la variation d'hygrophilie (*Oenanthe à feuilles de silaüs*).

L'étude de la distribution (1992 et 1998) de ces espèces à fort intérêt patrimonial fait ressortir la fréquence élevée de certaines espèces dans la prairie alluviale du val de Saône : la Gratiolle officinale, l'*Oenanthe à feuille de silaüs*, l'*Oenanthe fistuleuse*, la Laïche à épi noir.

Plusieurs espèces inféodées aux niveaux topographiques inférieurs (*Oenanthe fistuleuse*, *Stellaire des marais*, *Gratiolle officinale*), ou supérieurs (*Fritillaire*) ont vu leur fréquence d'apparition chuter en 2003. Toutefois les conditions climatiques exceptionnelles de cette année, canicule et sécheresse, doivent conduire à interpréter avec précaution la régression observée de ces espèces.

Espèces	Statut	Faciès	1992	1998	2003
			247stations	160 stations	245 stations
Ail anguleux <i>Allium angulosum</i> L.	PR	MES/HYG	4,5%	11,9%	25,3%
Laïche à épi noir <i>Carex melanostachya</i> M. Bieb. Ex Willd	PR	HYG (MES)	33,5%	23,8%	22,4%
Orchis incarnat <i>Dactylorhiza incarnata</i> L. (Soo)		HYG	/	0,6%	1,6%
Euphorbe des marais <i>Euphorbia palustris</i> L.	PR	HYG	/	3,1%	/
Fritillaire <i>Fritillaria meleagris</i> L.	PR	HYG/MES	22,4%	26,9%	9,4%
Gratiolle officinale <i>Gratiola officinalis</i> L.	PNII	HYG	54,3%	52,5%	41,2%
<i>Oenanthe fistuleuse</i> <i>Oenanthe fistulosa</i> L.	PR	HYG	58,8%	43,1%	25,3%
<i>Oenanthe à feuilles de silaüs</i> <i>Oenanthe silaifolia</i> M. Bieb.	PR	MES/HYG	/	47,5%	40,8%
Orchis à fleurs lâches <i>Orchis laxiflora</i> Lam.	PR	HYG	5,7%	6,3%	1,2%
Ophioglosse commune <i>Ophioglossum vulgatum</i> L.	PR	MES	/	1,3%	/
Renoncule à feuilles d'ophioglosse <i>Ranunculus ophioglossifolius</i> Vill.	PNI	HYG	/	1,3%	/
Scutellaire à feuilles hastées <i>Scutellaria hastifolia</i> L.	PR	INT	/	5,0%	0,0%
Scorzonère humble <i>Scorzonera humilis</i> L.	PD	MES	/	1,9%	/
<i>Stellaire des marais</i> <i>Stellaria palustris</i> Retz.	PR	HYG	32,7%	40,0%	11,0%

Liste des espèces remarquables présentes dans la prairie du Val de Saône- Statut, préférences écologiques, fréquence d'apparition dans les stations suivies.

(PR : protégée à l'échelon régional, PN : protégée à l'échelon national, PD : protégé à l'échelon départemental ; MES : faciès méso-hygrophile, HYG : faciès hygrophile, / : espèce non recensée)

ESPECES VEGETALES A FORT INTERET PATRIMONIAL DES MILIEUX ANNEXES

Au sein ou en bordure de la prairie alluviale, plusieurs mares, généralement de faible dimensions, sont le plus souvent destinées à l'abreuvement des bêtes mises en pâture sur le regain. Ces mares sont le refuge pour quelques espèces végétales protégées au niveau régional, comme le Butome en ombelle (*Butomus umbellatus*), le Faux-aloès (*Stratiotes aloides*), le Petit nénuphar (*Hydrocharis morsus-ranae*), le Rubanier simple (*Sparganium emersum*).

Les fossés longeant les prairies constituent également des milieux annexes intéressants favorables au développement du séneçon des marais (*Senecio paludosus*) protégé au niveau régional, du Butome en ombelle, du Faux nénuphar et beaucoup plus rarement de la Violette élevée (*Viola elatior*), protégée au niveau national.

La prospection de ces milieux en 2003 n'a pas été très fructueuse du fait de leur assèchement provoqué par la sécheresse et la canicule. Les données sont donc principalement issues d'observations réalisées depuis 1997.

L'EUPHORBE ESULE EN VAL DE SAONE

Les prairies inondables du Val de Saône (Ain) sont depuis toujours envahies par l'euphorbe ésule (*Euphorbia esula* L.), espèce toxique pour le bétail. Ce phénomène a tendance à s'aggraver depuis quelques années. D'après une étude conduite en 2001 par la Chambre d'Agriculture et l'ONCFS, 40% de la prairie se trouve, à des degrés divers, contaminée par l'euphorbe ésule. Le niveau de contamination considéré comme intolérable par l'exploitant, qui est alors susceptible d'abandonner l'exploitation, est rencontré sur 23% de la prairie.

L'abondance de cette espèce menace donc fortement la pérennité de cet habitat, refuge de nombreux oiseaux d'intérêt communautaire et de plus de 15 espèces végétales protégées. Il est urgent d'intervenir.

Depuis 1999, l'ONCFS, en collaboration avec la Chambre d'Agriculture, a expérimenté l'effet de plusieurs molécules chimiques sur l'euphorbe ésule, et des recherches sur les méthodes de lutte biologique sont en cours. Il existe trois méthodes de lutte contre la surabondance : lutte chimique, mécanique, biologique.

II. LES HABITATS FORESTIERS

A. IDENTIFICATION ET PRESENTATION DES MILIEUX BOISES ET DES ILES

Parmi les 3300 ha du périmètre d'étude (périmètre transmis à l'Union européenne et situé dans le département de l'Ain), 4 sites correspondent à des milieux boisés ou des îles.

Ces 4 sites, boisés en partie ou en totalité, sont du Nord au Sud :

- le Bois de Maillance sur 65 ha (commune de Sermoyer),
- l'île de la Motte sur 2 ha (commune de Saint-Bénigne),
- l'île de Genouilleux sur 5 ha (communes de Genouilleux et Guereins),
- l'île de Montmerle sur 38 ha (commune de Montmerle).

B. EVALUATION DU PATRIMOINE NATUREL

Deux habitats forestiers sont considérés d'intérêt communautaire. Il s'agit des forêts mixtes de Chênes, d'Ormes et de Frênes des grands fleuves, et des Saulaies arborescentes à Saule blanc.

FICHES DES HABITATS FORESTIERS

Code *Natura 2000* : 91F0

Code *Corine Biotopes* : 44.4

Correspondance phytosociologique : Association de l'Ulmo minori – Fraxinetum angustifoliae

Caractères diagnostics de l'habitat :

Caractéristiques stationnelles

Altitude : 170-173 m avec pente quasiment nulle / Situation topographique : lit mineur ou majeur

Substrat : dépôts alluvionnaires apportés par la Saône = graviers, sables, limons et argiles

Sol : Fluvisol à texture argilo-limono-sableuse à argileuse, sol brun alluvial

Inondation hivernale et printanière / Fonctionnement des nappes : pour les îles, lié à la nappe de la Saône

Pour le bois de Maillance, nappe de la Saône à une profondeur supérieure à 140 cm, sous un plancher argileux

Physionomie, structure

Bois de Maillance : Taillis sous futaie / Ile de Genouilleux : en mélange avec des plantations de peupliers

Cortège floristique

<i>Quercus robur</i>	<i>Fraxinus excelsior</i>	<i>Valeriana repens</i>
<i>Fraxinus angustifolia</i>	<i>Ulmus minor</i>	<i>Geum urbanum</i>
<i>Carex strigosa</i>	<i>Carex remota</i>	<i>Glechoma hederacea</i>
<i>Acer campestre</i>	<i>Cornus sanguinea</i>	<i>Alnus glutinosa</i>
<i>Rubus caesius</i>	<i>Poa trivialis</i>	<i>Ribes rubrum</i>
<i>Cardamine pratensis</i>	<i>Primula elatior</i>	<i>Evonymus europaeus</i>
		<i>Circaea lutetiana</i>

Répartition et représentativité dans le site

Habitat présent à 2 endroits sur 67 ha : Bois de Maillance et île de Genouilleux (2% du site en surface)

Habitat patrimonial, mais ce n'est pas l'habitat d'intérêt communautaire le plus représentatif

Espèces d'intérêt patrimonial

<i>Senecio paludosus</i>	<i>Inula britannica</i>	<i>Carex strigosa</i>
<i>Euphorbia palustris</i>	<i>Ulmus laevis</i>	<i>Fritillaria meleagris</i>
<i>Ulmus nitens</i>	<i>Myosotis laxa ssp. Coespitosa</i>	

Fonctionnement écologique, état de l'habitat :

Typicité/exemplarité de l'habitat

Caractères diagnostiques de l'habitat correspondant tout à fait aux descriptions de la bibliographie (cahiers d'habitats ; CORINE Biotopes ; ENGREF, ONF et IDF, 2000)

Bois de Maillance : BONNE TYPICITE / EXEMPLARITE

Ile de Genouilleux : TYPICITE / EXEMPLARITE MOYENNE

Etat de conservation

Bois de Maillance : BON ETAT DE CONSERVATION, mais

Disparition progressive des ormes ; Problème de renouvellement des Chênes pédonculés ; Seul habitat en Rhône-Alpes en bon état de conservation ; Biodiversité importante et intérêt ethnologique par le fait que la forêt soit conduite en taillis sous futaie avec une coupe annuelle se succédant sans interruption depuis au moins 150 ans. (Problématique récente qui risque de prendre de l'ampleur dans les années à venir : manque d'affouagistes et donc absence de coupes annuelles) = INTERET PATRIMONIAL FORT

Ile de Genouilleux : ETAT DE CONSERVATION MOYEN A MAUVAIS

Superficie faible ; Composition végétale dégradée, en particulier par la présence des peupliers plantés ; Etat fonctionnel correct (inondation régulière, nappe peu profonde)

Dynamique de la végétation

Bois de Maillance : Dynamique stable (phase de maturation). Forêt gérée par l'ONF en taillis-sous-futaie : révolution du taillis tous les 25 ans ; futaie coupée en fonction des nécessités sylvicoles et économiques

Ile de Genouilleux : Dynamique progressive lente. Cortège floristique présent dans la strate herbacée et arbustive. Les arbres restent au stade arbustif, car ils sont gênés par les peupliers plantés

Code *Natura 2000* : 91E0Code *Corine Biotopes* : 44.13*Correspondance phytosociologique* : Association du *Salicion albae***Caractères diagnostics de l'habitat :****Caractéristiques stationnelles**

Altitude : 168-171 m avec une pente quasiment nulle

Situation topographique : lit mineur de la Saône, en bordure immédiate de la rivière

Substrat : dépôts alluvionnaires apportés par la Saône composés de graviers, sables, limons et argiles

Hydrologie : inondation hivernale et printanière assez durable (6 mois)

Fonctionnement des nappes : lié à la nappe de la Saône

Physionomie, structureSaulaie arborescente dominée par le Saule blanc (et quelques peupliers noirs sur l'île de Genouilleux ; dominance d'*Acer negundo* sur l'île de la Motte)Strate herbacée nitrophile (*Urtica dioica*)**Cortège floristique***Salix alba**Fraxinus excelsior**Glechoma hederacea**Populus nigra**Urtica dioica**Solanum dulcamara**Phalaris arundinacea**Rubus caesius**Angelica sylvestris**Fraxinus angustifolia***Répartition et représentativité dans le site**

Habitat présent à 3 endroits (et régulièrement sur les berges de la Saône) sur 11 ha : îles de la Motte, de Genouilleux et de Montmerle

(0.3 % du site en surface)

Faible représentativité de l'habitat

Espèces végétales d'intérêt patrimonial*Senecio paludosus***Fonctionnement écologique, état de l'habitat :****Typicité/exemplarité de l'habitat**

TYPICITE / EXEMPLARITE MOYENNE A MAUVAISE : Composition végétale dégradée par la présence de peupliers plantés ou d'Erable Negundo

Etat de conservationIle de la Motte : TRÈS MAUVAIS ETAT DE CONSERVATION, Très forte dominance d'*Acer negundo*Ile de Genouilleux : ETAT DE CONSERVATION MOYEN

Superficie faible ; Composition végétale dégradée, en particulier par la présence des peupliers plantés dans la ripisylve ; pas de régénération des habitats ; Etat fonctionnel correct (inondation régulière, nappe peu profonde)

Ile de Montmerle : ETAT DE CONSERVATION MOYEN

Superficie faible ; Etat fonctionnel correct (inondation régulière, nappe peu profonde)

Dynamique de la végétationIle de la Motte : Dynamique stableIle de Genouilleux : Pas de régénération de l'habitat (pas de jeunes sujets)Ile de Montmerle : Inconnue

FAUNE ET FLORE SUR LES HABITATS FORESTIERS

Aucune espèce végétale présente sur le site n'est considérée d'intérêt communautaire. Cependant, quelques plantes, spécifiques des milieux humides, ont un intérêt patrimonial fort.

Nom latin	Nom commun	Statut
<i>Gratiola officinalis</i>	Gratiolle officinale	PN
<i>Euphorbia palustris</i>	Euphorbe des marais	PR
<i>Fritillaria meleagris</i>	Fritillaire pintade	PR
<i>Hydrocharis morsus-ranae</i>	Hydrocharis morene	PR
<i>Inula britannica</i>	Inule d'Angleterre	PR
<i>Najas marina</i>	Naïade marine	PR, dans les îlônes
<i>Najas minor</i>	Petite naïade	PR, dans les îlônes
<i>Senecio paludosus</i>	Seneçon des marais	PR
<i>Sparganium emersum</i>	Rubanier émergé	PR
<i>Carex strigosa</i>	Laïche maigre	rare
<i>Myosotis laxa</i> sp. <i>coespitosa</i>		1 ^{ère} citation pour la région
<i>Ulmus laevis</i>	Orme lisse	rare
<i>Ulmus nitens</i>		Seule citation dans l'Ain
<i>Vallisneria spiralis</i>	Vallisnerie	Rare, dans les îlônes

Statut des espèces végétales du Val de Saône

Aucune prospection spécifique n'a été réalisée pour la faune, si ce n'est pour les colonies de hérons. Nous indiquons ci-dessous quelques données de terrain, mais surtout des informations issues de la bibliographie.

Groupe	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection/Statut
Oiseaux	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	DO1 , CB2, PN
Oiseaux	Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	DO1 , CB2, PN
Oiseaux	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	DO1 , CB2, PN
Oiseaux	Héron gardeboeufs	<i>Bubulcus Ibis</i>	CB2, PN
Oiseaux	Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	PN
Amphibiens	Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	DH2 , CB2, PN, LNVU
Amphibiens	Triton ponctué	<i>Triturus vulgaris</i>	PN, LNS
Mammifères	Barbastelle	<i>Barbastella barbastellus</i>	DH2 , CB2, PN, LNVU
Mammifères	Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	DH4 , CB2, PN, LNVU
Mammifères	Vespertilion de Daubenton	<i>Myotis daubentoni</i>	DH4 , CB2, PN, LNS
Coléoptères		<i>Agrilus derasofasciatus</i>	*, espèce en régression
Coléoptères		<i>Cryptocephalus octacosmus</i>	*
Coléoptères		<i>Cylindera germanica</i>	Espèce en régression
Coléoptères		<i>Leiopus femoratus</i>	*, 2 stations connues en France
Coléoptères		<i>Paraphostitus nigricornis</i>	*
Coléoptères		<i>Paraphymatodes fasciatus</i>	*, en limite d'aire de répartition
Coléoptères		<i>Patrobus atrorufus</i>	en limite d'aire de répartition
Coléoptères		<i>Strangalia attenuata</i>	Espèce localisée
Coléoptères		<i>Xyleborus peregrinus</i>	En voie d'extension
Lépidoptères	Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	DH2 , DH4 , PN

Statut des espèces animales fréquentant les habitats forestiers du Val de Saône

Légende :

DO1 : Espèce inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux, en tant qu'espèce faisant l'objet de mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne son habitat

DH2 : Espèce inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats, en tant qu'espèce d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC).

DH4 : espèce inscrite à l'annexe IV de la Directive Habitats, en tant qu'espèce d'intérêt communautaire nécessitant une protection stricte

CB2 : Espèce inscrite à l'annexe II de la Convention de Berne, en tant qu'espèce de faune strictement protégée

PN : Espèce bénéficiant d'une protection nationale

LNVU : Espèce inscrite en liste rouge nationale, en tant qu'espèce vulnérable

LNS : Espèce inscrite en liste rouge nationale, en tant qu'espèce à surveiller

* : Espèce peu commune ou en régression au plan national

IV. L'AVIFAUNE NICHEUSE

A - L'AVIFAUNE PRAIRIALE DU VAL DE SAONE

L'avifaune prairiale du Val de Saône se distingue par :

- la présence du Râle des genêts (voir fiche descriptive), dont la population nicheuse est une des quatre dernières de France.
- l'importance du peuplement de Courlis cendré, dont les densités sont ici plus élevées du pays.
- une petite population de Barge à queue noire, qui a atteint une vingtaine de couples au milieu des années 1990 (sur environ 150 couples nichant en France).
- la nidification régulière du Vanneau huppé, de la Caille des blés, du Busard des roseaux.
- la densité et la richesse du peuplement de passereaux prairiaux : Alouette des champs, Bergeronnette printanière, Bruant proyer, Locustelle tachetée, Phragmite des joncs, Tarier des prés.

Leur abondance dans les prairies de fauche est utilisée comme un indice de la qualité de l'écosystème dans le cadre de l'Observatoire National de l'Ecosystème Prairie de Fauche. L'indice Passereaux Prairiaux place les prairies du Val de Saône dans la catégorie des prairies les plus favorables pour l'avifaune en France.

B - EVOLUTION DES PEUPELEMENTS D'OISEAUX PRAIRIAUX DU VAL DE SAONE

- **Le Râle des genêts** : l'évolution du peuplement de Râle des genêts dans le Val de Saône (Ain) depuis une vingtaine d'années (nombre de mâles chanteurs dénombrés) présente trois phases :
 - début des années 1980 - début des années 1990 : forte chute, de 250 mâles à 60;
 - années 1990 : stabilité à 120-125 mâles;
 - années 2000 : forte rechute, de 125 en 1999, à 80 en 2000, 60 en 2001, 48 en 2002, 30 en 2003. Les effectifs semblent se stabiliser en 2004-2005 autour de 30 à 50 mâles.
- **Le Courlis cendré** : sur 20 ans, le peuplement de Courlis cendré a au contraire fortement augmenté dans le Val de Saône :
 - à partir de 1984, le nombre d'individus cantonnés a brusquement augmenté, de 270 à 370.
 - après une assez longue période de stabilité, le nombre de courlis s'est à nouveau accru, régulièrement au cours des années 1990 pour atteindre environ 700 individus actuellement. Cette évolution a correspondu chronologiquement à l'application des mesures agri-environnementales.
- **Les passereaux prairiaux** : sur la durée d'application des mesures agri-environnementales (1993-2002), les densités des passereaux prairiaux ont été mesurées par la méthode des Indices Ponctuels d'Abondance. Les résultats de ce suivi ne laissent guère de doute sur les effets favorables des mesures mises en œuvre. L'évolution du peuplement de passereaux, se caractérise par un accroissement immédiat et durable dès la première année du programme. Ainsi, progressivement de 1993 à 2000, les densités de passereaux ont doublé dans la prairie.

L'accroissement des densités de passereaux a surtout bénéficié à la Bergeronnette printanière et au Tarier des prés. En revanche, aucune amélioration du statut de l'Alouette des champs n'a été enregistrée.

C - EVOLUTION ET INCIDENCES DES FAUCHES DANS LE VAL DE SAONE

1. évolution de la fenaison dans la prairie de Feillens

L'état d'avancement de la fenaison a été décrit à différentes dates sur un même ensemble prairial de 120 ha, en 1985, 1988, 1994 et 1995, 2000 et 2002. La série de relevés révèle une tendance accusée vers une plus grande précocité des fenaisons, avec les pourcentages suivants de prairie déjà fauchée au 1^{er} juillet : de 40 % en 1985 à 90 % en 2002 et 2003

2. évolution du calendrier de la fenaison sur l'ensemble de la prairie

L'avancement de la fenaison a été également mesuré les 1^{er} et 15 juillet, sur 10 stations représentatives des faciès méso-hygrophiles et sur 10 stations localisées en faciès hygrophiles. Chaque station de 12 hectares a été suivie annuellement de 1993 à 2003.

Dans les deux catégories de prairie étudiées, on relève à nouveau au 1^{er} juillet une tendance nette vers une plus grande précocité des fauches : de 75% environ à 95% dans les faciès méso-hygrophiles, de moins de 40% à 70% dans les faciès hygrophiles.

En conclusion, malgré les mesures agri-environnementales de 1993 à 2002, la fenaison dans la prairie du Val de Saône devient de plus en plus précoce.

3. Gestion de la prairie et conservation du râle des genêts

La période tolérable pour les nichées de râle des genêts la plus précoce pour la fenaison est le 15 juillet. Les fenaisons réalisées avant cette date sont généralement mortelles pour les jeunes râles des genêts, qui sont encore incapables de s'envoler devant les faucheuses.

La plupart des nichées de Courlis sont elles capables de voler au 1^{er} juillet.

L'ensemble des résultats obtenus laissent apparaître au sein de la prairie du Val de Saône, une mosaïque d'unités où la fenaison est compatible avec la reproduction de l'avifaune (fenaisons réalisées en juillet, en particulier après le 15 pour le Râle des genêts et les passereaux), et d'unités où la fenaison trop précoce ne permet guère la possibilité d'élever des juvéniles jusqu'à l'envol.

L'enjeu d'une stratégie de conservation de la population de Râle des genêts dans le Val de Saône consiste à définir le point d'équilibre entre la production des sources et la destruction dans les puits. Au milieu des années 1990, il semble que le pourcentage de prairie fauchée assez tard (27%) ait suffi pour assurer cet équilibre, de justesse. A la fin des années 1990, la fenaison devenant plus précoce, cet équilibre précaire semble s'être rompu.

L'adéquation de la gestion de la prairie avec l'écologie du râle des genêts reste donc un véritable enjeu.

A - L'AVIFAUNE NICHEUSE DE L'ILE DE LA MOTTE

L'île de la Motte, sur les communes de Saint-Bénigne et d'Arbigny, héberge une colonie de petits hérons, qui comprend, avec des fluctuations inter-annuelles, une cinquantaine de couples de Bihoreaux Gris, une petite dizaine de couples d'Aigrettes garzettes, et ponctuellement des couples de hérons Gardeboeufs.

Le Bihoreau est considéré en régression en Rhône-Alpes : cette colonie présente donc un enjeu important pour cette espèce.

Troisième partie : les activités humaines sur le site Natura 2000

I. L'AGRICULTURE

A. L'AGRICULTURE DU VAL DE SAONE (ZONE NATURA 2000)

Certaines parcelles agricoles situées dans les communes de la zone Natura 2000 Val de Saône sont exploitées par des agriculteurs dont le siège d'exploitation est situé à l'extérieur de ces communes, le plus souvent dans les communes avoisinantes.

Pour prendre en compte cette situation, les analyses ont été réalisées sur deux groupes géographiques : les 20 communes de la zone Natura 2000 et l'ensemble des communes des 4 cantons concernés : Pont de Veyle, Pont de Vaux, Bâgé le Châtel et Thoissey.

L'AGRICULTURE DE LA ZONE NATURA 2000 VAL DE SAONE EN BREF

- Les communes (-50%) et les cantons (-46%) de la zone Natura 2000 ont perdu, toutes orientations technico-économiques confondues, la moitié de leurs exploitations entre 1988 et 2000.
- Les exploitations professionnelles occupent 86 % de la SAU totale des communes du périmètre Natura 2000.
- Un changement dans les orientations technico-économiques des exploitations s'est opéré au profit des céréales, oléoprotéagineux, cultures générales et grandes cultures dont le nombre d'exploitations a augmenté (+56%).
- Les cultures spécialisées (-89%) puis l'élevage (-67%) sont les plus touchés par la perte d'exploitations.
- La SAU totale dans le Val de Saône est restée stable entre 1988 et 2000.
- plus de la moitié des exploitations professionnelles des communes de la zone Natura 2000 (51%) ont à leur disposition moins de 20 Ha.
- La SAU est détenue en majorité par les grandes exploitations : les exploitations de taille comprise entre 75 et 200 Ha en détiennent 62%.
- La diminution du nombre d'exploitations s'est donc accompagnée d'une redistribution de la SAU à destination du monde agricole. La SAU moyenne par exploitation, toutes OTEX confondues a doublé entre 1988 et 2000 (+103% dans les communes ; +93% dans les cantons).
- L'élevage est l'OTEX pour laquelle l'augmentation de SAU est la plus importante entre 1988 et 2000, à l'exception des granivores, en raison de la généralisation de l'élevage hors-sol.
- L'exploitation des parcelles de la zone Natura 2000 du Val de Saône est essentiellement locale, réalisée par des agriculteurs dont le siège d'exploitation est situé dans les communes (83%) ou les cantons (95%) du périmètre Natura 2000.
- Dans les communes de la zone Natura 2000, le fermage est le mode de faire-valoir le plus répandu : il concerne 207 des 224 exploitants professionnels (92%) pour une superficie de 8 338 Ha (85% de la SAU).
- La pyramide des âges des exploitants du Val de Saône est en 2000 assez proche de la structuration théorique équilibrée. Les plus de 50 ans représentent 43% des effectifs. Un rééquilibrage important s'est réalisé dans la structure démographique des chefs d'exploitation. Les plus de 55 ans sont passés de 53% à 24 % entre 1988 et 2000.
- Plus les exploitations sont de petite dimension économique, plus la proportion d'agriculteurs de plus de 50 ans est importante (66 % de plus de 50 ans dans la classe 8 à 24 UDE).
- Le nombre d'exploitants individuels a diminué de 80% entre 1988 et 2000. Rapprochée de la disparition de la moitié des exploitants dans le même temps, cette évolution reflète une restructuration des exploitations au profit des formes sociétaires.

B. MISE EN ŒUVRE DES MESURES AGRI-ENVIRONNEMENTALES DANS LE VAL DE SAONE

B.1 l'article 19

A la fin des années 90, il a été offert aux exploitants agricoles et sur la base de contrats quinquennaux volontaires, la possibilité d'engager des surfaces en herbe et ouvrant droit à des aides, en contrepartie des contraintes suivantes :

Zone A et A bis : prairie de fauche ouverte - A = secteur mésophile (sec) et A bis = secteur hygrophile (humide)

- fauche après le 1^{er} juillet (A) ou après le 15 juillet (A bis)
- nettoyage des ligneux et mauvaises herbes de bordure
- absence de traitements pesticides ou désherbants
- interdiction de labours, fumure et plantation
- entretien du système hydraulique (fossés)

Zone B : bocage où la prairie alterne avec les bois (hors zone Natura 2000)

- fauche des refus après pâture
- entretien de la prairie et de ses bordures
- interdiction d'arrachage d'arbres et haies
- interdiction de labours et traitements chimiques
- fumure chimique limitée à 60 unités d'azote par hectare

Objectifs de l'opération :

- incitation à la poursuite de l'exploitation traditionnelle de la prairie inondable
- encouragement à un type d'exploitation de la prairie permettant la protection des biotopes.

205 contrats ont été souscrits pour 1585 Ha exploités par 142 agriculteurs

Un rapport d'audit datant de 1997 produits les constats suivants :

- l'opération est acceptée sur place (30 % de la prairie sous contrat ; 85 % de l'enveloppe est engagée)
- elle est efficace (stabilisation ou augmentation des effectifs d'oiseaux nicheurs dans la prairie)
- les dates de fauche sont parfaitement justifiées au regard des suivis réalisés par l'ONCFS
- la création de zones refuges est nécessaire pour accueillir la faune après les fauches tardives
- l'indemnité liée à une fauche au 1^{er} ou 15 juillet est insuffisante.

Au vu de ces conclusions le renouvellement de l'opération au travers de l'opération locale agri-environnementale a reçu un avis favorable, sans augmentation de l'enveloppe financière attribuée à l'opération.

B.2 l'opération locale agri-environnementale

De 1998 à 2002, il a été mis en œuvre une opération locale agri-environnementale sur les prairies inondables du Val de Saône, avec les objectifs suivants :

- Pérenniser les cycles biologiques complets des prairies inondables afin de protéger la faune et la flore spécifiques à ces milieux et maintenir la biodiversité.
- Inciter par des aides financières aux exploitants agricoles, la poursuite de l'exploitation traditionnelle de la prairie, avec fauche d'été et pâturage d'automne
- Eviter le développement de la friche par abandon de l'exploitation agricole de la prairie ou par le développement excessif du boisement

Bilan de L'article 19 et de l'opération locale Val de Saône en prairie de fauche

	Surface contractualisable	Surface contractualisée		Nb contractants		Surface moyenne	
	1993/98	1993	1998	1993	1998	1993	1998
Zone éligible	3500 Ha	3500 Ha	3500 Ha				
A (mésophile) Fauche au 1er juillet	1500 Ha	295 Ha	258 Ha		48		5,3 Ha
		23%	20%				
A bis (hygrophile) Fauche au 15 juillet	2200 Ha	509 Ha	467 Ha		66		7,1 Ha
		23%	21%				
Total		804 Ha	725 Ha	96	84	8,4 ha	6,2 Ha
Bilan			-79 Ha		-12		-2,4 Ha
			-10%				-26%

Enseignements :

Si les mesures agri-environnementales se sont avérées efficaces pour juguler la diminution d'effectifs de l'avifaune prairiale, l'acceptation des mesures proposées est loin d'être unanime. Même si les justifications techniques indéniables d'une fenaison retardée sont comprises par les agriculteurs, les contraintes qu'elle fait peser sur l'exploitation sont estimées insuffisamment compensées. Le développement important de l'euphorbe esule ces dernières années n'a fait qu'aggraver ce sentiment. La révision de l'indemnité financière et la prise en charge du problème de l'euphorbe esule doivent être deux priorités des contrats Natura 2000 sur la prairie inondable.

B.3 Les contrats d'agriculture durable

A partir de 2004, le relais de l'opération locale est prise par les contrats d'agriculture durable avec un montant de la prime à l'ha revalorisé (voir 5^{ième} partie, chapitre VI). En mai 2005, 301 ha sont contractualisés en fauche tardive dont 140 ha au 1^{er} juillet et 161 au 15 juillet, soit seulement 40 % des surfaces contractualisées lors de l'opération locale.

La cartographie des zones contractualisables au 1^{er} ou au 15 juillet ont été ajustées en 2003 par rapport aux deux précédents programmes en fonction des relevés floristiques réalisés dans le cadre du docob (voir cartes en annexe).

II. LA POPULICULTURE

On trouve actuellement en France les arbres du genre *populus* principalement sous 2 formes :

- **En peuplements naturels.** (*populus nigra*, *populus tremula* et *populus alba*). Ils constituent alors souvent la ripisylve, et appartiennent au complexe des forêts alluviales spontanées.
- **En peuplements pour la production de bois d'œuvre.** Ce sont alors des peupliers hybrides

L'évaluation de la couverture des peupleraies en Val de Saône est relativement difficile si l'on cherche à distinguer peupleraies en exploitation active et anciennes peupleraies ou boisements naturels. Par contre, une évolution rapide des surfaces boisées du Val de Saône traduirait un accroissement de la surface en peupliers, la dynamique d'évolution des boisements naturels étant beaucoup plus lente. La volonté de la profession populicole est aujourd'hui un statu quo en terme de développement surfacique. La profession est également prête à engager une réflexion sur une homogénéisation des surfaces plantées de façon à conserver des unités de gestion plus cohérentes.

III. LES AUTRES ACTIVITES HUMAINES

A. La gestion de la ressource en eau

Principales caractéristiques	<p>La ressource en eau potable est très vulnérable et dépendante à la fois de la qualité des eaux superficielles et des activités conduites sur les périmètres d'alimentation. 4 unités de distribution existent et 3 zones de forage concernent directement le site Natura 2000.</p> <p>La qualité des eaux superficielles de la Saône et ses affluents est globalement médiocre (classe 3 pour la Saône, passable à mauvaise pour ses affluents). L'assainissement communal est limité mais de nombreux projets sont recensés. Cependant, certains rejets se font dans des cours d'eau aux capacités de dilution très limitées et formant un réseau de fossés traversant le site. En outre, certaines installations sont inondables.</p>
-------------------------------------	--



Contributions aux principaux objectifs sur le site	<p>La politique de maîtrise foncière des périmètres de protection des captages devrait favoriser le maintien en prairie des parcelles concernées.</p> <p>Les études et travaux prévus dans le cadre de l'assainissement des collectivités devraient permettre de contribuer à l'amélioration de la qualité des eaux.</p>
---	--



NATURA 2000	
<p>L'ensemble des actions entreprises dans le cadre de la gestion de l'eau devrait permettre de contribuer à atteindre les objectifs généraux du site Natura 2000, à savoir :</p> <p style="text-align: center;">RENFORCER DES VOCATIONS DE SOLS ADAPTES AUX PROBLEMATIQUES DU VAL DE SAONE PRESERVER LE MILIEU DES POLLUTIONS</p> <p>Toutefois, il serait intéressant de conserver des zones non fauchées à proximité des biefs et ruisseaux, afin que leur capacité d'autoépuration soit améliorée.</p>	

B. La gestion de la ressource en matériaux alluvionnaires

Principales caractéristiques	<p>L'extraction de granulats d'origine alluvionnaire est importante pour le département de l'Ain.</p> <p>3 carrières et 6 sites d'utilisation sont recensés sur le site Natura ou à proximité. Parmi ces 3 carrières, 1 est à l'intérieur du périmètre (Grièges). Le schéma départemental des carrières est en cours d'élaboration. Il prévoit 3 niveaux de contraintes environnementales.</p> <p>Les impacts des carrières alluvionnaires sont importants, au niveau des eaux superficielles, des eaux souterraines, des zones humides, de la faune et de la flore.</p>
-------------------------------------	--



NATURA 2000	
--------------------	--

L'activité des carrières alluvionnaires n'est pas favorable au milieu. Aussi, toute extension de la gravière devra prendre en considération les habitats et espèces d'intérêt communautaire, de même que l'aspect fonctionnel du site.

C. La Saône, ses ouvrages et la navigation fluviale

Principales caractéristiques	<p>La Saône est gérée par le Service de la Navigation (barrages, entretien des berges). Le secteur est situé entre le barrage d'Ormes et celui de Dracé. La gestion des barrages de navigation est réalisée de façon à maintenir constante la cote respective de chaque bief en suivant la montée ou la descente du niveau de la Saône. Le trafic de plaisance est globalement en augmentation, et se concentre sur 7 mois (d'avril à octobre). Le trafic commercial est en diminution progressive et constante.</p>
-------------------------------------	--



NATURA 2000

La densité des bateaux de plaisance pendant le printemps et l'été sur la Saône peut poser certains problèmes. Vis-à-vis des enjeux écologiques, **l'orientation et l'information des plaisanciers est souhaitable.**

D. La gestion des casiers endigués

Principales caractéristiques	<p>Sur le site, 17 communes sont concernées par des endiguements A l'origine, les ouvrages hydrauliques étaient entretenus pour satisfaire les règlements d'eau. Actuellement, la déshérence des ouvrages, l'oubli des règlements (non respect de l'inondabilité hivernale) conduisent à constater de nombreux dysfonctionnements au niveau hydraulique ou environnemental, et sont à la source d'un climat conflictuel. La remise en fonctionnement des champs d'inondation prévue dans le cadre du Contrat de Vallée Inondable nécessite de concevoir un programme d'aménagement complet concerté qui prenne en compte les divers enjeux et usages des casiers. Il conviendra donc d'engager des études complètes des casiers d'inondation dont les conclusions hydraulique, environnementale et économique soient partagées et reconnues. Telles qu'elles sont prévues, ces études ont pour but d'établir les nouveaux règlements de gestion et d'entretien du casier et des ouvrages.</p>
-------------------------------------	--



NATURA 2000

L'inondabilité hivernale est fondamentale pour le fonctionnement hydro écologique du site. **Si** un certain nombre d'actions favorisant sa réhabilitation ou son maintien sont prévues, Natura 2000 apparaît comme le cadre opportun pour sensibiliser les usagers à la compatibilité possible des enjeux agricoles et environnementaux, ainsi qu'à la notion de solidarité.

E. La pêche

Pour la Saône, les principales espèces rencontrées sont le gardon, les brèmes communes et bordelières, l'ablette, le chevesne et le brochet.

Concernant les principaux affluents au niveau de leur confluence avec la Saône, les populations sont nombreuses mais ne présentent que peu d'originalité et sont dominées par les cyprinidés (carpes, gardons) et quelques carnassiers comme le brochet, le sandre et la perche. La présence de la bouvière ou de l'épinochette est toutefois rapportée notamment pour la Seille, la Reyssouze et la Veyle.

La Vallée de la Saône est caractérisée par un vaste champ d'inondation et de nombreux milieux annexes (bras morts, baissières, ripisylves) qui procurent à la fois habitats et zones de reproduction privilégiées pour de nombreuses espèces piscicoles en période de crue.

Cependant, les différents travaux réalisés sur la Saône (barrages et endiguements) et les dispositifs d'évacuation rapide de l'eau hors des terres agricoles (drainage, recalibrage et curage des ruisseaux et fossés, arrachage des haies) contribuent aujourd'hui à augmenter les vitesses d'écoulement des eaux, donc à augmenter l'intensité des crues mais à réduire leur durée.

De plus en plus déconnectés du lit mineur, les milieux annexes disparaissent ou ne sont plus accessibles aux poissons en période de reproduction. La préoccupation principale concerne le Brochet, qui ne trouve plus toujours les conditions idéales pour assurer le renouvellement de ses populations. Cette espèce est un bon indicateur biologique puisque l'état de ses populations est le reflet non seulement de la qualité de l'eau mais surtout de la fonctionnalité des milieux aquatiques annexes du champ d'inondation. Le Brochet est désigné également comme « espèce parapluie » dans la mesure où cette espèce est la plus exigeante en terme de condition de survie et de reproduction.

➤ **Les pêcheurs professionnels et pêcheurs amateurs aux engins et filets**

Pour la Saône, les pêches professionnelles et amateurs aux engins sont administrées directement par le Service de la Navigation, par le biais de la délivrance de licences annuelles.

Le secteur concerné par l'étude est découpé en 21 lots. Sur l'ensemble de ces lots, 23 licences pour la pêche amateurs aux engins ont été délivrées en 2003 et 13 locataires professionnels, seuls autorisés à vendre leurs prises, sont recensés.

➤ **La pêche amateur à la ligne**

Il existe sur le site 6 Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA). Depuis plusieurs années, la Fédération de Pêche de l'AIN note une baisse régulière des effectifs de pêcheurs.

La plupart des AAPPMA effectue des alevinages ou des réempoissonnements qui portent essentiellement sur les cyprinidés et carnassiers. L'empoissonnement à partir de spécimens de souches non autochtones (Brochets notamment) provoque des pollutions génétiques au sein des populations d'origine : il serait davantage préférable de préserver les sites de reproduction.

De fait, de plus en plus d'AAPPMA privilégient aujourd'hui la réhabilitation des milieux aquatiques et la restauration des sites naturels de reproduction (frayères à Brochet notamment). Ainsi, plusieurs frayères à brochets ont été améliorées ou réhabilitées en concertation et en collaboration entre les communes, les AAPPMA, la Fédération de Pêche, le CSP, l'Agence de l'Eau et VNF, parfois par l'intermédiaire du programme européen « Life ». D'autres sont d'ores et déjà prévues dans le cadre des contrats de rivière.

➤ **Le Schéma de Vocation Piscicole de la Saône**

Il a été élaboré en 1994 sur tout le cours de la rivière afin de dresser un bilan des connaissances sur le milieu aquatique de la Saône et de proposer des axes de développement compatibles avec le bon fonctionnement écologique de ce milieu.

A partir de 3 axes principaux de réflexion, « qualité du milieu », « qualité des eaux » et « gestion piscicole et halieutique », le SVP a défini des **orientations générales** qui peuvent être regroupées en 5 thèmes principaux :

- ✓ le maintien de la prairie permanente avec nécessité d'une meilleure gestion des endiguements existants,
- ✓ la réhabilitation et la mise en valeur des annexes,
- ✓ l'amélioration de la qualité de l'eau,
- ✓ la valorisation sociale et économique de la pêche, en particulier sa promotion touristique,
- ✓ une meilleure gestion de la ressource piscicole.

Les quatre premières orientations contribuent plus particulièrement aux objectifs Natura 2000.

Des actions à engager par secteur géographique ont ensuite été définies et ont fait l'œuvre de fiches spécifiques « **propositions d'actions locales** ».

➤ **Les réserves de pêche**

Au niveau de la zone d'étude, il existe actuellement 3 réserves de pêche sur le DPF, essentiellement situées de part et d'autre des barrages et seuils de la Saône.

Il existe deux réserves proposées par les AAPPMA sur les communes du site : à Pont-de-Vaux (AAPPMA Pont-de-Vaux) et Grièges (AAPPMA Grièges). Ces réserves de pêche sont des réserves dites temporaires (valables 1 an) et approuvées par arrêté préfectoral.

Principales caractéristiques

Globalement, les effectifs de pêcheurs diminuent depuis plusieurs années même si la pêche reste une pratique de loisirs importante sur le site, favorisée par la Saône et ses nombreux affluents et milieux annexes.
Même si l'alevinage reste courant pour soutenir les populations piscicoles, de plus en plus d'AAPPMA travaillent sur le long terme en privilégiant la reproduction naturelle et en réhabilitant des frayères.

NATURA 2000

Globalement, les milieux aquatiques restent favorables à la pratique de la pêche et au développement piscicole. La dégradation de l'eau tend cependant à faire disparaître les espèces piscicoles les plus sensibles.

Cette activité n'a que très peu d'influence sur les espèces patrimoniales. En outre, ses gestionnaires participent régulièrement à la restauration des milieux naturels (réhabilitation de frayères notamment).

F. La chasse

L'activité de chasse sur les communes du site concerne essentiellement le chevreuil et le petit gibier sédentaire, même si ce dernier se porte plutôt mal du fait des modifications profondes de l'écosystème liées à la spécialisation et à l'agrandissement des exploitations agricoles.

Plus marginale, la chasse au gibier d'eau tend à diminuer et notamment en période de crue.

➤ **Les sociétés de chasse communales**

Sur les communes du site, on recense 19 sociétés de chasse communales, qui représentent une superficie chassable de près de 18 000 ha.

En ce qui concerne les chasses privées, elles représentent sur le site une part négligeable de l'activité de chasse.

➤ **Les plans de chasse, les Groupements d'Intérêt Cygénétiques (G.I.C.)**

Toutes les sociétés de chasse des communes du site sont dotées d'un plan de chasse individuel pour le chevreuil. Sur les communes de Guérens, Genouilleux et St-Didier-sur-Chalaronne, en plus des dispositions spécifiques à chacun des GIC, un plan de chasse au lièvre est institué.

➤ **La chasse au gibier d'eau**

En Saône, la chasse au gibier d'eau s'exerce sur des lots dont la répartition par location incombe au Service de la Navigation. Les 50 km de Saône concernés par Natura 2000 se répartissent en 19 lots de chasse.

Lorsque la Saône quitte son lit, la chasse peut être exercée dans le lit majeur sur le territoire chassable des sociétés communales.

Certaines actions des chasseurs doivent être soulignées avec notamment :

- La limitation de la période d'ouverture de la chasse, afin de favoriser la protection et le repeuplement du gibier
- L'implantation très significative de jachères faune sauvage, sur la partie Sud du Val de Saône ainsi que des replantations de haies sur les communes de Grièges, Cormoranche et St-Didier-sur-Chalaronne
- L'engagement vers une mise en valeur des richesses biologiques, écologiques et paysagères du département de l'Ain, par le biais de l'acquisition de terrains et d'actions de gestion.

Principales caractéristiques

L'activité de chasse concerne essentiellement le chevreuil et le petit gibier sédentaire.
Plus marginale, la chasse au gibier d'eau tend à diminuer.

NATURA 2000

L'activité chasse est tout à fait compatible avec les objectifs généraux de Natura 2000

G. LES ACTIVITES LIEES AU TOURISME ET AUX LOISIRS

L'ensemble du bocage donne une identité forte au Val de Saône. Cette nature calme se découvre à pied, à vélo ou encore à cheval : Ainsi, de nombreux circuits de randonnées permettent la visite du Val de Saône.

Les dunes de Sermoyer (Site géologique et préhistorique), les plantes carnivores des tourbières de Boz (Tourbière des Oignons) et îles (Ile de la Motte à St-Bénigne, Ile de Montmerle) constituent également des curiosités naturelles prisées.

L'essentiel des atouts du Val de Saône est cependant lié à la présence de l'eau. Ainsi, en plus de la pêche et de la plaisance, baignade et sports nautiques sont des activités importantes.

Il existe deux bases de loisirs (Pont-de-Veyle et Pont-de-Vaux), et quelques sites de baignade. D'autres activités plus sportives sont pratiquées sur la zone d'étude : ULM, Quads notamment.

Enfin, soulignons qu'il existe un certain nombre de parcs et jardins sur les communes du site (St-Didier-sur-Chalaronne, Montmerle), ainsi qu'un Golf sur la commune de Crottet.

Hormis le musée Chintreuil à Pont-de-Vaux, la Chapelle des Minimes à Montmerle-sur-Saône, les apothicaireries de Thoisse et Pont-de-Veyle, l'attrait de la région est lié à l'habitat dispersé et aux anciennes fermes (Arbigny, Ozan, Feillens), moulins (Arbigny, Manziat) et pigeonniers (Replonges).

Les activités traditionnelles font également partie du patrimoine avec l'activité gastronomique, l'activité artisanale (Forgerie de Feillens) et l'activité agricole (Volaille de Bresse AOC, Glorieuses de Bresse à Pont-de-Vaux).

Principales
caractéristiques

Les communes de la Vallée de la Saône comptent de façon non négligeable sur le tourisme et le développement d'activités de plein air diverses et variées pour la vie économique.

NATURA 2000

Bien conduites ou se limitant aux zones aménagées, toutes ces activités sont compatibles avec la préservation du patrimoine écologique de la vallée.

IV. PRINCIPAUX PROJETS IDENTIFIES SUR LE SITE

A. Les Contrats de Rivière

Le Contrat de rivière Veyle

Un Contrat de Rivière est en cours sur le bassin versant de la Veyle. Initié par le Syndicat Mixte Veyle Vivante, il concerne un territoire partagé entre 53 communes pour une superficie de 670 km².

Les principaux enjeux sont la préservation des zones humides majeures, la préservation et la restauration de la qualité des ressources en eau potable, la reconquête de la qualité des eaux superficielles, la protection des biens et des personnes, la préservation et la restauration du fonctionnement physique et biologique des corridors fluviaux, la sensibilisation.

Ces objectifs se déclinent en actions sur l'ensemble du bassin versant. Les projets prévus dans le cadre de ce contrat de rivière et leurs effets directs ou indirects sont en parfaite conformité avec les objectifs de Natura 2000.

Le Contrat de Vallée Inondable de la Saône (CVI)

Afin de concrétiser le Plan de Gestion élaboré par le Syndicat Mixte Saône & Doubs en partenariat avec l'Etat, l'Agence de l'Eau, Voies Navigables de France, les collectivités territoriales, les Chambres consulaires et le milieu associatif, les principaux partenaires ont décidé d'engager une procédure contractuelle, adaptée aux particularités de la vallée (un linéaire de 482 kilomètres) et au périmètre d'intervention, les 72.000 hectares du champ d'inondation.

Les actions se déclinent en trois orientations : La préservation de la ressource en eau souterraine et superficielle, la gestion de l'inondabilité, la gestion et la mise en valeur du cours d'eau et la protection des milieux naturels. L'ensemble des projets prévus ou en cours devrait contribuer à atteindre les objectifs de Natura 2000. Concernant les actions de protection des lieux habités contre les crues, si un certain nombre de précautions sont prises pour préserver les débordements en dehors des zones habitées, elles ne présentent pas d'incompatibilité majeure avec Natura 2000.

Autres cours d'eau

Un premier Contrat de Rivière a été mis en œuvre sur le bassin versant de la Reyssouze. A l'heure actuelle, les enjeux restent l'amélioration et la préservation de la qualité générale des eaux, l'amélioration du fonctionnement hydraulique de la rivière, la mise en valeur paysagère et touristique, la pérennisation d'une structure de gestion. Pour répondre à ces enjeux, un second Contrat de Rivière est en cours de réflexion.

Les études préalables à un contrat de rivière sont également en cours sur le bassin versant de la Chalaronne. D'ores et déjà les principaux objectifs sont l'instauration d'une gestion intégrée des cours d'eau ainsi que l'amélioration de la qualité des eaux.

Même s'il n'est pas certain que les projets qui découleront de ces procédures aient des effets directs ou indirects sur le site Natura 2000, l'esprit d'élaboration est en parfaite conformité avec les objectifs de Natura 2000.

C. Les projets d'aménagement

Plusieurs projets d'aménagements sont identifiés sur le site ou à proximité :

- Le bassin d'activités nautiques de Replonges qui vise à creuser un bassin artificiel pour pallier au déclassement du bassin d'aviron de Mâcon.
- Le projet d'autoroute A406 devrait permettre de contourner Mâcon par le sud et relier la RN79 en rive droite de la Saône à l'A40 dans l'Ain, à l'horizon 2010.
- Les Voies Navigables de France (VNF) et le Syndicat Mixte Saône et Doubs ont réalisé une étude d'opportunité visant la valorisation des bords de Saône par le biais d'un itinéraire de jonction cyclotouristique et fluvial entre Chalon et Genay.
- la construction d'un franchissement supplémentaire de la Saône à Saint Laurent sur Saône.

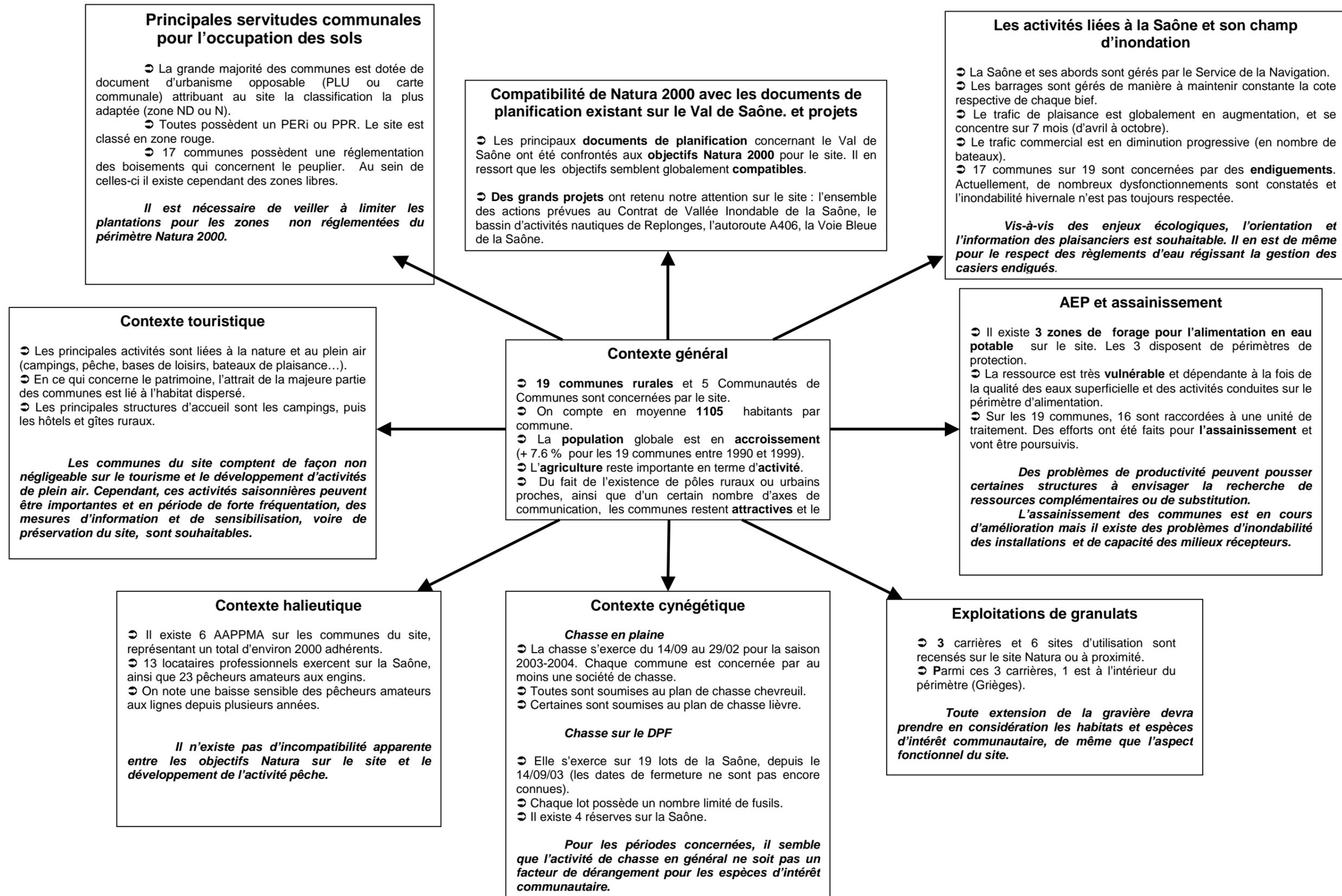
Ces projets sont à des stades d'avancement divers. Conformément à la transcription en droit français de Natura 2000, les travaux soumis à un régime d'autorisation ou d'approbation administrative (infrastructures routières, carrières...) et susceptibles d'affecter un site Natura 2000, doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site.

Des projets portant atteinte à l'état de conservation du site, en l'absence de solutions alternatives, peuvent être autorisés pour des raisons d'intérêt public majeur (y compris de nature sociale ou économique). Des mesures compensatoires sont alors prises, et le gouvernement doit en informer la Commission Européenne.

NATURA 2000

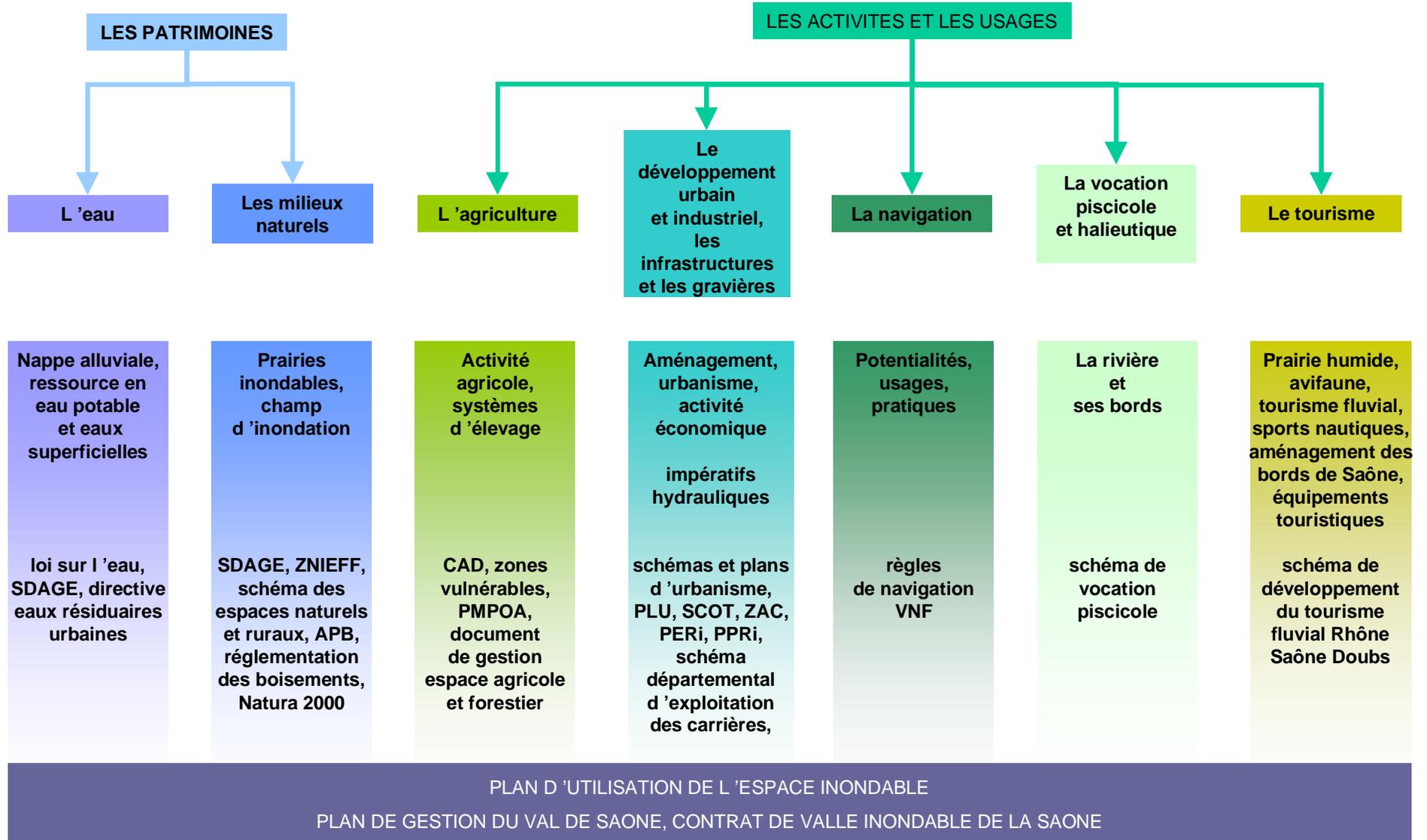
Toute nouvelle implantation modifiant physiquement ou indirectement les caractéristiques fonctionnelles et naturelles du champs d'inondation de la Saône et du site Natura 2000, devra faire l'objet d'une évaluation de ses impacts, et se faire avec un maximum de concertation afin de concilier enjeux économiques et écologiques.

Synthèse des données socio-économiques du site (hors agriculture)



Quatrième partie : les enjeux, les objectifs par milieu, les mesures de gestion proposées et les critères d'évaluation

LES ENJEUX DU VAL DE SAONE



I. LES ENJEUX DES MILIEUX NATURELS DU VAL DE SAONE

Le travail de diagnostic, l'expérience des programmes mis en œuvre par le passé et les échanges avec les différents acteurs ont permis de définir les enjeux écologiques et les objectifs du site natura 2000 prairies humides et forêts alluviales du Val de Saône. Ces objectifs ont servi de base à la proposition d'action de gestion définies à partir des exigences des habitats et des espèces d'intérêt communautaire en tenant compte des activités humaines qui s'exercent sur le site.

site prairies humides et forêts alluviales du Val de Saône

Enjeux de préservation des milieux naturels

Enjeux transversaux :

- ☞ Implication de l'ensemble des acteurs dans une gestion cohérente et concertée du site
- ☞ Intégration du site au sein du réseau Natura 2000 (directive habitats, faune, flore et directive oiseaux)
- ☞ Suivi scientifique de l'état de conservation des milieux naturels et de la biodiversité du site
- ☞ Cohérence des politiques, actions et contrats territoriaux concourant à l'objectif de préservation du Val de Saône

Enjeux par type de milieu :

Milieux prairiaux



Préservation de la flore prairiale et de l'avifaune associée par une gestion agri-environnementale adaptée

Milieux aquatiques



Maintien de la dynamique naturelle fluviale, des zones d'expansion des crues et du réseau hydraulique associé
Préservation des mares et points d'eau

Milieux boisés



Maintien des boisements naturels, restauration des bocages et de la ripisylve
Gestion sylvicole favorisant les essences locales au sein de peuplements diversifiés



OBJECTIFS



ACTIONS

II. ENJEUX, OBJECTIFS ET ACTIONS PAR TYPE DE MILIEUX NATURELS DU VAL DE SAONE

A. MILIEUX PRAIRIAUX

Enjeu 1 : Préservation de la flore prairiale et de l'avifaune associée par une gestion agri-environnementale adaptée

<u>Habitats concernés :</u>	Actions
<ul style="list-style-type: none"> - Habitats prairiaux de l'avifaune - Mégaphorbiaies eutrophes - Prairies maigres de fauche de basse altitude 	
<u>Intérêt écologique – justification de l'objectif :</u>	
<p>Les prairies inondables constituent un habitat d'intérêt communautaire qui abrite une richesse floristique remarquable et constitue un habitat privilégié pour l'avifaune. Le succès reproducteur de plusieurs espèces d'oiseaux, parmi lesquelles le râle des genêts, est directement influencé par la présence de grandes unités prairiales sur lesquelles une exploitation agricole adaptée est exercée. La période de fauche, la fertilisation et le chargement du bétail en sont les facteurs déterminants.</p>	
<p>Premier habitat en superficie du site, les prairies inondables jouent également un rôle prépondérant dans la gestion quantitative (épanchement des crues, limitation de l'érosion) et qualitative (potentiel piscicole, pollutions diffuses) de la ressource en eau.</p>	
<p>La préservation de l'habitat est primordiale car outre la rareté des espèces inféodées, sa restauration avec réapparition du cortège floristique remarquable des prairies de Saône, est un processus long et aléatoire.</p>	
<u>Objectifs :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Maintenir les pratiques de gestion extensive de la prairie avec <ul style="list-style-type: none"> - fauche tardive, à vitesse réduite et par le centre - mise en place de bandes refuges pour favoriser l'accueil des oiseaux 	⇒ 1.1
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rechercher et mettre en œuvre des méthodes de lutte efficaces contre le développement de l'euphorbe esule 	⇒ 1.2 à 1.4
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Reconvertir des terres arables, des peupleraies ou des parcelles délaissées en prairies d'intérêt floristique et faunistique 	⇒ E.1

D. ENJEUX TRANSVERSAUX

Enjeu 4 : Implication de l'ensemble des acteurs dans une gestion cohérente et concertée du site

Habitats concernés : Tous	Actions
<p><u>Intérêt écologique – justification de l'objectif :</u></p> <p>L'atteinte des objectifs de préservation et de gestion raisonnée des milieux naturels du Val de Saône passe par un partage de la connaissance des richesses écologiques avec le public et l'ensemble des acteurs et usagers du site.</p> <p>Expliquer pourquoi certaines actions sont retenues et la pertinence de leur cahier des charges est un préalable indispensable à leur mise en œuvre à travers les contrats.</p> <p><u>Objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ Mettre en œuvre le document d'objectifs et installer le comité de suivi➤ Communiquer à destination du grand public, des collectivités locales et territoriales ainsi qu'avec les pratiquants des activités de loisirs➤ Accompagner la mise en œuvre des contrats : réunions d'information des professionnels <p>Soutien à la valorisation de produits agricoles et touristiques du site</p>	<p>⇒ A</p> <p>⇒ B</p> <p>⇒ C</p> <p>⇒ D</p>

Enjeu 5 : suivi scientifique de l'état de conservation des milieux naturels et de la biodiversité du site

Habitats concernés : Tous	Actions
<p><u>Intérêt écologique – justification de l'objectif :</u></p> <p>La classification du site au titre de la directive Natura 2000 habitats repose sur la présence de milieux remarquables d'un point de vue écologique à l'échelle de l'Europe. Cette richesse écologique n'est parfois que fragmentaire, notamment pour ce qui concerne la batracofaune et l'entomofaune du site.</p> <p>La pertinence et l'impact des mesures contractuelles développées dans le cadre de Natura 2000 doivent être vérifiées en étudiant les dynamiques écologiques des habitats et des espèces remarquables sur le site Natura 2000.</p> <p><u>Objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ Suivre l'état de conservation et contribuer à une meilleure connaissance des espèces et des espaces<ul style="list-style-type: none">- Actualiser la cartographie de l'occupation et des usages des sols pour suivre l'évolution des surfaces en prairie- Assurer un suivi scientifique de la prairie : flore remarquable, développement de l'euphorbe esule, degré d'hygrophilie des unités prairiales contractualisables- Assurer un suivi scientifique de l'avifaune prairiale : rôle des genêts, passereaux prairiaux, colonies de reproduction des ardéidés➤ Assurer un suivi scientifique de la batracofaune et de l'entomofaune➤ Assurer un suivi scientifique du bois de Maillance	<p>⇒ F</p> <p>⇒ F.1</p> <p>⇒ F.2</p> <p>⇒ F.3</p> <p>⇒ F.4</p> <p>⇒ F.5</p>

Enjeu 6 : mise en cohérence des politiques territoriales sur le site

Habitats concernés : Tous

Intérêt écologique – justification de l'objectif :

- Veiller à la cohérence et à la synergie des politiques, actions et contrats territoriaux concourant à l'objectif de préservation du Val de Saône
- Veiller au respect des principes de subsidiarité et de spécialité de ces politiques, actions et contrats

Objectifs :

- Procéder à l'inscription au titre de la directive oiseaux du site Natura 2000 prairies inondables et forêts alluviales du Val de Saône
- Assurer un partenariat suivi entre la mise en œuvre des procédures Natura 2000 et contrat de vallée inondable de la Saône, notamment dans les orientations définies dans la convention d'application régionale du contrat de vallée, à savoir :
 - Orientation 1 – préservation de la ressource en eau souterraine et superficielle
 - Orientation 2 – gestion de l'inondabilité de la vallée
 - Orientation 3 – gestion et mise en valeur du cours d'eau et protection des milieux naturels
 - Orientation 4 – conforter l'identité du Val de Saône et faciliter la mise en œuvre et le suivi du contrat
- Organiser l'occupation et l'utilisation du sol par :
 - la définition concertée d'un schéma de développement durable de la prairie du Val de Saône
 - la reconduction de la réglementation des boisements

III. FICHES - ACTIONS

Chaque action fait l'objet d'une fiche descriptive, qui ne sont pas reproduites ici pour éviter de disposer d'un document de synthèse trop volumineux.

Cinquième partie : les outils contractuels, réglementaires et l'évaluation financière du programme d'actions

I. MILIEUX PRAIRIAUX

ACTION 1.1	Maintenir les pratiques de gestion extensive de la prairie avec fauche tardive, à vitesse réduite et par le centre <i>Option : bandes refuges pour l'accueil de l'avifaune</i>	Taux de financement Natura 2000	Budget estimatif Natura 2000 sur 5 ans
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour les agriculteurs, estimation sur la base d'un objectif de contractualisation du tiers de la prairie inondable du Val de Saône : 800 ha (50% au 01/07 et 50% au 15/07) <ul style="list-style-type: none"> - 400 Ha au 01/07 : 271,35 €/ha/an * 400 * 5 = 542 000 € - 400 Ha au 15/07 : 315,56 €/ha/an * 400 * 5 = 631 120 € 		CAD	1 173 120 euros CAD

ACTION 1.2	Rechercher des méthodes de lutte chimique efficaces contre le développement de l'euphorbe esule	Taux de financement Natura 2000	Budget estimatif Natura 2000 sur 5 ans
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Travail réalisé par un stagiaire universitaire sous encadrement opérateur (6 mois / an * 5 ans) <ul style="list-style-type: none"> - Rémunération stagiaire : 6 mois*250€ = 1500 € - Fonctionnement : 1000 € - Suivi stagiaire : 5j * 450€ = 2250 € - Compilation, diffusion résultats : 2j * 450€ = 900 € <p>Total : 5650 € / an</p>		plan de financement multi-partenarial	28 250 €

ACTION 1.3	Rechercher des méthodes de lutte biologique contre le développement de l'euphorbe esule	Taux de financement Natura 2000	Budget estimatif Natura 2000 sur 5 ans
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Phase 1 : acquisition de connaissances complémentaires : travail réalisé par un stagiaire universitaire sous encadrement opérateur (6 mois / an * 2 ans) <ul style="list-style-type: none"> - Rémunération stagiaire : 6 mois*250€ = 1500 € - Fonctionnement : 2000 € - Suivi stagiaire : 10j * 450€ = 4500 € - Compilation, diffusion résultats : 5j * 450€ = 2250 € Total : 10250 € / an ➤ Phase 2 : élevage d'insectes et tests spécifiques, acquisition de compétences complémentaires : travail réalisé par un étudiant doctorant universitaire sous encadrement opérateur (3 ans) <ul style="list-style-type: none"> - Rémunération étudiant : PM (bourse CIFRE) - Fonctionnement : 15 000 € Total : 15 000 € / an ➤ Phase 3 : relâcher d'insectes et suivi : travail réalisé par un technicien (3 ans) <ul style="list-style-type: none"> - Rémunération 60 j / an : 300 € *60j = 18 000 € - Fonctionnement : 5 000 € / an Total : 23 000 € / an ➤ Total : 	plan de financement multi-partenarial	20 500 €	
	plan de financement multi-partenarial	45 000 €	
	plan de financement multi-partenarial	69 000 €	
		134 500 €	

ACTION 1.4	Elaborer un itinéraire technique acceptable (ie combinant efficacité « maximale » et nocivité minimale pour l'environnement) pour lutter contre l'euphorbe esule et accompagner sa mise en œuvre	Taux de financement Natura 2000	Budget estimatif Natura 2000 sur 5 ans
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réunions du groupe de travail sous couvert de l'opérateur : <ul style="list-style-type: none"> - 3j * 3 intervenants 450 euros pour l'élaboration du guide, soit 3*3j*450€ = 4050 € - 1j * 3 intervenants en années 3 et 5, soit 1j * 3 * 450 € * 2 = 2700 € total : 6 750 € ➤ Conception et diffusion du guide : 3 000€ 	plan de financement multi-partenarial	3 375 €	
	plan de financement multi-partenarial	1 500€	

II. MILIEUX AQUATIQUES

ACTION 2.1	<i>Restaurer et entretenir les mares</i>	Taux de financement Natura 2000	Budget estimatif Natura 2000 sur 5 ans
<ul style="list-style-type: none"> ➤ restaurer les mares pour l'accueil de la batracofaune et de l'entomofaune d'intérêt communautaire : 10 mares * 300€ = 3 000€ 		contrat Natura 2000 (hors surface agricole)	3 000€

III. MILIEUX BOISES

ACTION 3.1	Veiller au caractère insulaire et boisé de l'île de la Motte pour garantir le succès reproducteur des ardéidés	Taux de financement Natura 2000	Budget estimatif Natura 2000 sur 5 ans
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Suivi bathymétrique (terrain et rédaction) : 1.5j. tous les 2 ans, soit 1,5*3*450€ = 2 025€ ➤ Etude topographique : 2 000€ ➤ Elaboration d'un projet de restauration de la lône : 5j * 450€ = 2250 ➤ Etudes complémentaires et travaux de curage de la lône : 5 000€ 		plan de financement multi-partenarial ^{A2}	11 275€

ACTION 3.2	Poursuivre l'exploitation du Bois de Maillance en taillis-sous-futaie	Taux de financement Natura 2000	Budget estimatif Natura 2000 sur 5 ans
<p>Eléments de cadrage financier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Conservation d'arbres morts sur pied, sénescents, dépérissants ou à cavités : 75€/ha de manque à gagner (coût indicatif) : 75€/ha*65ha = 4 875€ ➤ Régénération naturelle après exploitation des peupliers et noyers plantés, par dégagement manuel des jeunes plants d'essences autochtones : 10h/ha ; 250€/j ; soit 300€/ha (l'exploitation à proprement parler des peupliers et noyers plantés est un engagement non rémunéré par des financements Natura 2000) : 300€/ha * 2ha = 600€ ➤ Régénération du chêne pédonculé par dégagement manuel des jeunes plants : 10h/ha ; 250€/j ; soit 300€/ha : 300€/ha*2ha*5 ans = 3 000€ ➤ Sensibilisation du propriétaire et des riverains : 1,5j/an ; 340€/j ; 510 €/an : 510€/an*2 ans = 1 020€ ➤ Exploitation du taillis par les affouagistes : coût nul pour Natura 2000 ➤ Exploitation du taillis par un bûcheron (coupe et débardage hors zone inondable) : 3 600€/ha : 3 600€/ha*2 ha/an*4 ans = 28 800€ 		contrats Natura 2000 (éligibilité selon conditions prévues dans l'arrêté du préfet de région du 27 juillet 2005)	38 295€

IV. ACTIONS TRANSVERSALES

Pour le soutien aux actions transversales (sauf l'action E qui peut relever de contrats Natura 2000), un forfait annuel indicatif de 15 000 € est envisagé au titre des crédits Natura 2000 pour les sites importants, comme celui du Val de Saône.

ACTION A	Mettre en œuvre le document d'objectifs et installer le comité de suivi	Budget estimatif Natura 2000 sur 5 ans
1	Chargé de mission à mi-temps sur 5 ans - frais de personnel : $625€ \times 12 \times 5 = 37\,500€$ - 0.25 secrétariat : $275€ \times 12 \times 5 = 16\,500€$ - frais de fonctionnement : 25 000€ total : 79 000€	79 000€

ACTION B	Communiquer à destination du grand public, des collectivités locales et territoriales ainsi qu'avec les pratiquants des activités de loisirs	Budget estimatif Natura 2000 sur 5 ans
➤	Conception et diffusion (3000 ex) d'une plaquette contenant les préconisations du document d'objectifs : 3000 €	3 000€
➤	Conception de supports pour une exposition itinérante : 5000€	5 000€
➤	Panneaux d'information Natura 2000 sur les sentiers de randonnées et les points d'information touristique : 20 panneaux à 300€ = 6 000€	6 000€
➤	Sensibiliser les touristes à la nécessité de conserver une tranquillité sur l'île de la Motte en période de reproduction des ardéidés et d'émancipation des jeunes : 2 panneaux à 300€ = 600€	600€
➤	Total :	14 600€

ACTION C	Accompagner la mise en place des contrats : réunions d'informations des professionnels	Budget estimatif Natura 2000 sur 5 ans
➤	Intervention d'experts et animation des réunions d'information : 2 réunions /an ; 1 expert et un animateur : $2 \times 2 \times 450€ \times 5 = 9\,000€$	9 000€
➤	Conception de guides techniques : 1 000€	1 000€
	Total :	10 000€

ACTION D	Soutien à la valorisation de produits agricoles et touristiques du site	Budget estimatif Natura 2000 sur 5 ans
➤	Soutien des projets de communication autour de la valorisation des produits agricoles du site : 3 projets	9 000€

ACTION E	Restaurer des habitats naturels et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire	Budget estimatif Natura 2000 sur 5 ans
Action E.1. : reconvertir des terres arables, des peupleraies ou des parcelles délaissées en prairies d'intérêt floristique et faunistique :		
<ul style="list-style-type: none"> ➤ contractants agricoles : <ul style="list-style-type: none"> - terres arables : financement CAD ➤ contractants non agricoles et collectivités locales : contrats Natura 2000 <ul style="list-style-type: none"> - reconversion 5 Ha parcelles délaissées, enfrichées : 120€/ha/an * 5 = 3 000€ - reconversion 25 Ha peupleraies : 760€ / Ha * 25 = 19 000€ total : 22 000€ 	CAD 22 000€	
Action E.2. : reconvertir des peupleraies ou anciennes peupleraies en boisements alluviaux d'intérêt floristique et faunistique, par une intervention douce		
<ul style="list-style-type: none"> ➤ base 2 Ha <ul style="list-style-type: none"> - Coupe ou écorçage : 1 000€ - Coupe des rejets ou gourmands : 500€ - Protection des jeunes végétaux par débroussaillage : 1000€ - Paillage : 1 500€ <p style="text-align: center;">Financement par des contrats Natura 2000 forestiers</p>	4 000€	
Action E.3. : reconvertir des peupleraies ou anciennes peupleraies en boisements alluviaux d'intérêt floristique et faunistique, par une non intervention		
	NA	

ACTION F	Suivre l'état de conservation et contribuer à une meilleure connaissance des espèces et des espaces	Budget estimatif Natura 2000 sur 5 ans
➤	Action F.1. : actualiser la cartographie de l'occupation et des usages des sols pour suivre l'évolution des surfaces en prairie 20j prospection terrain, SIG * 450€ = 9000€	9 000€
➤	Action F.2. : assurer un suivi scientifique de la prairie (flore remarquable, développement de l'euphorbe esule, degré d'hygrophilie des unités prairiales contractualisables), des boisements alluviaux et des milieux aquatiques 20j prospection terrain, SIG * 450€ = 9000€	9 000€
➤	Action F.3. : assurer un suivi scientifique de l'avifaune : rôle des genêts, passereaux prairiaux, colonies de reproduction des ardéidés 10j prospection terrain par an, SIG * 450€ * 5 = 22 500€	22 500€
➤	Action F.4. : assurer un suivi scientifique de la batracofaune et de l'entomofaune 10j prospection terrain par an, SIG * 450€ * 5 = 22 500€	22 500€
➤	Action F.5. : Assurer un suivi scientifique du bois de Maillance <ul style="list-style-type: none"> - Suivi peuplement et végétation : 10j - Suivi insectes : 10j - Suivi avifaune : 3j - Suivi chiroptères : 3j 26j prospection terrain et rédaction tous les 5 ans * 450€ * 5 = 11 180€	11 180€

V. TABLEAU FINANCIER RECAPITULATIF TABLEAU FINANCIER RECAPITULATIF

Milieu	ACTION	OBJECTIF	FINANCEMENT NATURA 2000	MONTANT OPERATIONS NATURA 2000 HORS CAD	FINANCEMENT CAD
MILIEU PRAIRIAL	ACTION 1.1	Maintenir les pratiques de gestion extensive de la prairie avec fauche tardive, à vitesse réduite et par le centre <i>Option : bandes refuges pour l'accueil de l'avifaune</i>			CAD 1 173 120 €
	ACTION 1.2	Rechercher des méthodes de lutte chimique efficaces contre le développement de l'euphorbe esule	cofinancement	28 250€	
	ACTION 1.3	Rechercher des méthodes de lutte biologique contre le développement de l'euphorbe esule	cofinancement	134 500€	
	ACTION 1.4	Elaborer un itinéraire technique acceptable (<i>ie combinant efficacité « maximale » et nocivité minimale pour l'environnement</i>) pour lutter contre l'euphorbe esule et accompagner sa mise en œuvre	cofinancement	4 875€	
MILIEU AQUATIQUE	ACTION 2.1	Restaurer et entretenir les mares	Contrat Natura 2000	3 000€	
MILIEUX BOISES ET ILES	ACTION 3.1	Veiller au caractère insulaire et boisé de l'île de la Motte afin de garantir le succès reproducteur des ardéidés	cofinancement	11 275€	
	ACTION 3.2	Poursuivre l'exploitation du Bois de Maillance en taillis-sous-futaie	Contrat Natura 2000	38 295€	
ACTIONS TRANSVERSALES	ACTION A	Mettre en œuvre le document d'objectifs et installer le comité de suivi	actions A, B, C, D, F : forfait de 75 000 €/5 ans	79 000€	
	ACTION B	Communiquer à destination du grand public, des collectivités locales et territoriales ainsi qu'avec les pratiquants des activités de loisirs	cf action A	14 600€	
	ACTION C	Accompagner la mise en place des contrats : réunions d'informations des professionnels	cf action A	10 000€	
	ACTION D	Soutien à la valorisation de produits agricoles et touristiques du site	cf action A	9000€	
	ACTION E	Restaurer des habitats naturels et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire			
		<i>Action E.1 : reconversion de terres arables, des peupleraies ou des parcelles délaissées en prairies d'intérêt floristique et faunistique : Contractants agricoles : Contractants non agricoles et collectivités locales</i>	0% Contrat Natura 2000	22 000€	100% CAD
		<i>Action E.2 : reconvertir des peupleraies ou anciennes peupleraies en boisements alluviaux d'intérêt floristique et faunistique, par une intervention douce</i>	Contrat Natura 2000	4 000€	
		<i>Action E.3 : reconvertir des peupleraies ou anciennes peupleraies en boisements alluviaux d'intérêt floristique et faunistique, par une non intervention</i>	NA	NA	
	ACTION F	Suivre l'état de conservation et contribuer à une meilleure connaissance des espèces et des espaces	cf action A		
		<i>Action F.1 : actualiser la cartographie de l'occupation et des usages des sols pour suivre l'évolution des surfaces en prairie</i>		9 000€	
		<i>Action F.2 : assurer un suivi scientifique de la prairie (flore remarquable, développement de l'euphorbe esule, degré d'hygrophilie des unités prairiales contractualisables), des boisements alluviaux et des milieux aquatiques</i>		9 000€	
	<i>Action F.3 : assurer un suivi scientifique de l'avifaune : rôle des genêts, passereaux prairiaux, colonies de reproduction des ardéidés</i>		22 500€		
	<i>Action F.4 : assurer un suivi scientifique de la batracofaune et de l'entomofaune</i>		22 500€		
	<i>Action F.5 : Assurer un suivi scientifique du bois de Maillance</i>				
Total				342 874€	1 177 995€
Total mise en œuvre docob				1 520 869€	

VI. SUPPORT CONTRACTUEL DES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES

Toutes les formes de contrats autorisés pourront être mises en œuvre pour déployer les mesures agro-environnementales préconisées ci-dessus.

Depuis 2003, le support contractuel privilégié est le contrat d'agriculture durable (CAD). Si les ministères ouvrent à nouveau la possibilité de lancer des opérations locales agri-environnementales, ce véhicule sera privilégié.

Les mesures CAD accessibles en 2004 et 2005 aux agriculteurs du val de Saône pour contractualiser les actions préconisées par le document d'objectifs sont les suivantes :

- Pour l'action 1.1 : deux mesures CAD couplées : mesure 20.01.D00 (gestion extensive des prairies sans fertilisation), associée obligatoirement à la mesure 16.01Z (fauche tardive au 1^{er} ou au 15 juillet selon la localisation de la parcelle et fauche centrifuge). Rémunération dans le site Natura 2000 : 271,35 €/ha/an pour une fauche au 1er juillet, et 315,66 €/ha/an pour une fauche au 15 juillet

mesure 16.01Z (fauche tardive au 1^{er} ou au 15 juillet selon la localisation de la parcelle et fauche centrifuge) seule, uniquement dans le cas d'exploitant bénéficiant par ailleurs de la prime herbagère agro-environnementale sur d'autres parcelles de son exploitation (il ne peut alors pas contractualiser la mesure 20.01.D00 dans son CAD).

- Pour l'action E.1 : trois mesures CAD différentes permettent d'atteindre l'objectif :
 - mesure 01.01 : conversion des terres arables en herbages extensifs
 - mesure 01.02 : conversion des terres arables en prairies temporaires
 - mesure 02.01 : introduction de nouvelles cultures supplémentaires dans l'assolement initial

Annexes - Cartographie

1. Délimitation des modalités de fauche – périmètre des Mesures Agri-Environnementales (6 cartes)

La caractéristique plus ou moins humide des prairies a été cartographiée à partir de relevés botaniques disséminés dans la prairie. Cette répartition des différents faciès prairiaux a permis d'arrêter les zonages pour les dates de fauche soutenues dans le cadre des mesures agri-environnementales, au 1^{er} juillet pour les stations moins humides, et au 15 juillet pour les stations les plus humides.

La carte ci-jointe délimite ces zones, sur la base des 245 relevés botaniques réalisés en 2003 et localisés ici, ainsi que les évolutions par rapport aux précédents zonages utilisés pour les mesures agri-environnementales de 1993 à 2002.

2. Evolution de la répartition de la population de Râle des genêts (2 cartes A3)

L'évolution du peuplement de Râle des genêts dans le Val de Saône (Ain) depuis une vingtaine d'années (nombre de mâles chanteurs dénombrés) présente trois phases successives :

- début des années 1980 - début des années 1990 : forte chute, de 250 mâles à 60;
- années 1990 : stabilité à 120-125 mâles;
- début des années 2000 : forte rechute, de 125 en 1999, à 80 en 2000, 60 en 2001, 48 en 2002, 30 en 2003. Les effectifs semblent se stabiliser en 2004-2005 autour de 30 à 50 mâles.

La carte ci-jointe permet de localiser les individus répertoriés par grandes unités prairiales.